

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

284

DT1

Projet de poste aux Outardes à 735 kV et
ligne de raccordement à 735 kV

6211-09-019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président
M. DENIS BERGERON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE AUX OUTARDES
ET LIGNES À 735 kV
PAR HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 août 2011 à 19h 30
Salle communautaire
2, rue Kepetakan
Pessamit

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 AOÛT 2011
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DU REQUÉRANT 6
 CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT
 M. Jean-Marie Volant
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 8
 HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE
 M. Jacques Trépanier
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. JACK PICARD 15
 M. DENIS VILLENEUVE 26
 Mme LYNNE CHAMPOUX-WILLIAMS 33
 M. JACK PICARD 39
 M. MARCO BACON 44
 M. ROGER COLLARD 52
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. JACK PICARD 56
 M. MARCO BACON 65
 QUESTIONS DE LA COMMISSION 69
 MOT DE LA FIN 86

**SÉANCE DU 22 AOÛT 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'audience publique sur le projet de poste aux Outardes à sept trente-cinq (735 kV) et trois cent quinze (315) kV et lignes de raccordement sept trente-cinq (735) kV.

10 Je me présente, Pierre Fortin, et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

15 Je serai secondé par le commissaire Denis Bergeron à ma gauche.

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 14 juillet. Cette lettre s'adressait au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

20 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publique sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de poste aux Outardes à sept trente-cinq-trois cent quinze (735-315) kV et lignes de raccordement à sept trente-cinq (735) kV par Hydro-Québec TransÉnergie, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

25

Et c'est signé Pierre Arcand.

30 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

35 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission d'enquête doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

40 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

45 Enfin, la Commission d'enquête dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue monsieur Bergeron et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

50 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

55 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

60 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

65 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

70 Le mandat de la Commission d'enquête débute ce soir le 22 août et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 21 décembre 2011.

75 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Tout d'abord, je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, le requérant sera invité à exprimer les motifs de sa requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

80 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

85 L'objectif de cette première partie d'audience de ce soir vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information de la part des personnes-ressources.

90 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

95 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie d'audience, c'est-à-dire le 15 septembre prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

100 Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire "Avis d'intention" disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

105 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Renée Poliquin qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 12 septembre.

110 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet; ces trois (3) options sont donc possibles. Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique le 1^{er} septembre.

115 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission compte recevoir les réponses dans un délai de quarante-huit (48) heures. Les renseignements seront rendus

120 publics, ils deviendront accessibles par Internet à la Bibliothèque Alice-Lane et également sur le site Web du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans le centre de consultation de Pessamit, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

125 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web ainsi que dans le centre de consultation de Pessamit, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet et à la Bibliothèque Alice-Lane.

130 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table de l'analyste de la Commission, celle des personnes-ressources, la table de la sténotypiste; à l'arrière, la table de l'équipe de la Commission; 135 ici à ma droite, les représentants du promoteur; devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. 140 Cette règle permet au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le 145 commissaire Bergeron, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du 150 promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions concernant le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées 155 dans un délai de quarante-huit (48) heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

160 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme
confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la
demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la
mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le
préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une
décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique
l'information, et cette décision sera rendue publique.

165 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de
quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui la
fournit sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

170 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de
l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information,
peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.
Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission
examinera son contenu comme elle le fait pour tous les autres documents déposés.

175 Je tiens aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin
d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le
remettre au personnel à l'arrière de la salle.

180 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! À ma
gauche, l'analyste monsieur Jasmin Bergeron; à l'arrière de la salle, la conseillère en
communication Marie-Claude Tanguay et la coordonnatrice madame Renée Poliquin.

185 Madame Denise Proulx assure le travail de la sténotypie; et du Centre de services partagés,
monsieur Daniel Buisson est responsable de la logistique, et Michel Guimond est le technicien du
son.

190 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Monsieur
Trépanier, vous êtes accompagné de?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

195 Oui bonsoir. Je suis accompagné ici de monsieur Jean Hébert, Jean Hébert qui est
géographe et chargé de projet en environnement; ainsi que monsieur Bruno Picard, monsieur
Picard est ingénieur en planification des réseaux; et moi-même Jacques Trépanier, chef de projet
et porte-parole d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 OK. Maintenant, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. DENIS TALBOT:

205 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

210 Mon nom est Denis Talbot, je travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère dont vous venez de nommer le nom. Je suis coordonnateur des projets énergétiques en milieu terrestre. Et je suis accompagné de madame Valérie St-Amant, chargée de projet à ma gauche.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 OK. Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. DANIEL POIRIER:

220 Bonjour. Je m'appelle Daniel Poirier, je suis biologiste à la Direction de l'expertise de la faune, forêts et territoire au MRNF ici à Baie-Comeau. Je suis accompagné de Catherine Ayotte, biologiste aussi au sein de la Direction de l'expertise.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 OK, ça va.

**PRÉSENTATION DU REQUÉRANT
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT**

230

PAR LE PRÉSIDENT:

235 Je vais inviter maintenant le requérant, le Conseil des Innus de Pessamit, à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête.

235

Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Je

me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

240

Donc j'inviterais monsieur Jean-Marie Volant, représentant du Conseil innu de Pessamit à procéder à la lecture de la requête. Monsieur Volant!

PAR M. JEAN-MARIE VOLANT:

245

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

250

Bonsoir.

PAR M. JEAN-MARIE VOLANT:

255

Monsieur Fortin, monsieur Bergeron, les membres et les autres participants.

La lettre s'adresse à monsieur Arcand.

260

"Demande d'audience publique concernant le poste aux Outardes. Monsieur le Ministre, nous vous demandons la tenue d'une audience publique concernant le projet de poste aux Outardes à sept trente-cinq-trois cent quinze (735-315) kV et les lignes de raccordement à sept trente-cinq (735) kV.

"La Nation innue de Pessamit revendique le titre indien et les droits ancestraux sur son Nitassinan.

265

"Le projet affectera notre titre et nos droits ancestraux. Il affectera en outre les droits fonciers et familiaux traditionnels innus, nos activités traditionnelles ainsi que les lots de trappe à castor numéro 135, 147 et 148.

270

"Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons la tenue d'une audience publique étant donné les préoccupations d'atteinte au titre et des droits ancestraux de notre communauté.

"En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées."

275

Raphaël Picard, chef de Pessamit.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 Merci beaucoup monsieur Volant.

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**

285

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Maintenant, j'inviterais le représentant du promoteur, monsieur Trépanier, à présenter son projet, environ quinze (15) minutes.

 Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et le registre pour les questions sera ouvert à l'arrière de la salle.

295 Donc monsieur Trépanier, la parole est à vous!

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

300 Merci monsieur le Président. Alors mesdames messieurs bonsoir. Il nous fait plaisir d'être ici ce soir pour vous présenter le projet du poste aux Outardes qui est le résultat des études que nous avons menées depuis 2009 avec la participation des publics.

305 Donc je me présente, Jacques Trépanier, chef de projet et porte-parole d'Hydro-Québec pour le projet. Comme j'ai dit tantôt, j'ai monsieur Jean Hébert qui est géographe et chargé de projet en environnement, ainsi que monsieur Bruno Picard qui est ingénieur en planification des réseaux pour lesquels ils vont m'assister ce soir. Quelques spécialistes sont également disponibles dans la salle pour apporter un complément d'information si requis.

310 Notre présentation sera composée de trois (3) volets: premièrement, nous vous présenterons le projet, sa raison d'être et ses aspects techniques; en second lieu, nous expliquerons les études environnementales, les principaux impacts ainsi que les mesures d'atténuation prévues; et pour terminer, nous résumerons la démarche de participation publique réalisée dans le cadre du projet.

315 Avant d'expliquer la raison d'être du projet et ses aspects techniques, j'aimerais vous en présenter les grandes lignes. Hydro-Québec projette de construire un nouveau poste de

sectionnement de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) appelé le poste aux Outardes qui sera situé dans la grande région de Baie-Comeau.

320 Le projet inclut également la construction de lignes de transport de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) qui le raccorderait à d'autres installations, à d'autres postes. À titre d'information, une ligne de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) ou sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V) est la tension de transport la plus élevée et la plus imposante au Québec, ça représente environ six mille (6000) fois la valeur de la tension que l'on retrouve dans une prise de courant normale
325 comme vous avez dans vos maisons. C'est une ligne à très haute tension comme les lignes que l'on retrouve sur la Côte-Nord.

Pour imaginer ce qui se passe dans un poste de sectionnement, on peut penser à un panneau électrique que l'on retrouve dans nos maisons et où on y retrouve des équipements qui permettent de rediriger l'électricité selon les besoins. Bref, c'est comme de gros interrupteurs mais à un niveau de tension plus élevé.
330

Pour mieux vous situer dans le contexte régional, le poste Micoua a été mis en service à la fin des années soixante pour intégrer la production des centrales locales. Ce poste est situé à environ quatre-vingts kilomètres (80 km) au nord de la ville de Baie-Comeau.
335

Le poste de la Manicouagan, communément appelé le poste Manic, est situé à proximité de la centrale Manic-2 et a été mis en service en 1965 lors des premiers essais des toutes premières lignes haute tension à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV).
340

Ces deux (2) postes jouent un rôle stratégique dans l'intégration de la production de plusieurs centrales, mais leurs équipements sont vieillissants. Certains équipements de poste devront être remplacés ou remis à neuf, et ces travaux posent un défi important pour ne pas compromettre la qualité du service de transport de l'énergie.
345

De plus, la production de centrales à venir augmentera le transit sur les liens principaux du réseau. Il faut donc renforcer le réseau de transport actuel par l'ajout du poste aux Outardes, ce qui permettrait aussi la réalisation des travaux de modernisation des postes Micoua et de la Manicouagan dans les années futures.
350

Ce projet est également nécessaire pour maintenir et améliorer la fiabilité de notre réseau régional.

Et finalement, le projet vise à répondre à la croissance de la demande et à l'intégration des nouvelles centrales pour combler cette demande.
355

360 Vous voyez sur la carte les centrales récemment intégrées au réseau de transport dont Tournustouc et Sainte-Marguerite-3 et certains projets de modernisation tels que Manic-2, maintenant appelé Jean-Lesage, et Manic-3, maintenant appelé René-Lévesque, sans oublier le complexe de la Romaine qui est en phase construction.

365 Dans la MRC Manicouagan, le réseau existant permet de collecter la production de plusieurs centrales et de la faire transiter vers le sud de la province où se situent les grands centres de consommation. Actuellement, ce transit est assuré seulement par les postes Micoua et de la Manicouagan.

370 Afin de renforcer le réseau et améliorer la fiabilité et répondre à une demande croissante, nous projetons donc de construire le poste aux Outardes à cinq kilomètres (5 km) au sud-est de l'actuel poste Micoua et adjacent à l'emprise de lignes existantes reliant les postes Micoua et de la Manicouagan.

375 Le poste aurait une superficie de neuf cents mètres par six cents mètres (900 m X 600 m), soit sensiblement la même dimension que le poste Micoua. La hauteur des structures les plus élevées serait de quarante-deux mètres (42 m), soit un peu plus que la moitié de la hauteur d'un pylône comme au poste Micoua, et l'accès au poste se ferait par un chemin rejoignant la route 389.

380 La forme irrégulière du poste s'explique par notre volonté de contourner un petit cours d'eau et s'adapter au relief et aussi pour minimiser l'impact sur l'environnement lors de la construction. Par ailleurs, le projet prévoit la possibilité d'accueillir dans une phase ultérieure des équipements additionnels.

385 Pour relier le poste aux Outardes au poste Micoua, nous prévoyons construire une ligne de raccordement à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) d'une longueur de cinq kilomètres (5 km). Ce raccordement nécessiterait aussi la dérivation d'une ligne existante vers le poste aux Outardes, elle aussi d'une longueur de cinq kilomètres (5 km).

390 Finalement, un tronçon de un point trois kilomètre (1,3 km) serait construit pour raccorder le poste aux Outardes à la ligne qui relie les postes Micoua et de la Manicouagan. Ce faisant, deux (2) tronçons de lignes actuelles seraient démantelés. L'emprise existante serait donc élargie pour ajouter les nouvelles lignes.

395 Les nouvelles lignes de transport seraient supportées par des pylônes en acier dont le modèle pourrait varier selon l'angle du tracé. On voit à l'écran les deux (2) types de pylônes prévus. Ce sont les mêmes qui sont utilisés actuellement sur les circuits de la Côte-Nord.

Le coût total du projet est estimé à cent quatre-vingt-huit millions de dollars (188 M\$), dont cent cinquante millions de dollars (150 M\$) pour le nouveau poste et trente-huit millions de dollars (38 M\$) pour les projets de lignes.

400 Pour vous situer dans l'échéancier, nous sommes présentement dans le processus des demandes des autorisations gouvernementales. Le début des travaux est prévu au printemps 2012 pour une mise en service à l'automne 2014.

405 Passons maintenant à la deuxième partie de notre présentation qui fait le point sur notre étude environnementale ainsi que sur les impacts et mesures d'atténuation proposées.

410 La démarche environnementale a été réalisée conformément à la Méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes d'Hydro-Québec. Il s'agit d'une démarche reconnue et appliquée depuis de nombreuses années dont les principales étapes sont de connaître les caractéristiques techniques du projet et le milieu, d'identifier les variantes de sites et de tracés, de comparer et de choisir le site et le tracé de moindre impact, d'évaluer les impacts et élaborer des mesures d'atténuation, s'assurer de la participation des publics et d'optimiser le projet.

415 Les résultats de l'application de cette démarche est ce qu'on appelle l'étude d'impact environnementale.

420 La zone d'étude environnementale du projet couvre une superficie de cent soixante-dix-neuf kilomètres carrés (179 km²). La route 389 traverse la zone d'étude du nord au sud, à l'ouest la zone d'étude inclut le hameau de Micoua et au nord le poste Micoua, le réservoir Manic-3 longe la limite est, la Zec Varin borde la limite sud.

425 La zone d'étude est traversée par de nombreuses emprises de lignes de transport d'électricité à diverses tensions, soit soixante-neuf kilovolts (69 kV), trois cent quinze kilovolts (315 kV) et sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV).

430 Deux (2) types de critères ont guidé notre choix d'emplacement, soit les critères techniques et environnementaux. Nous avons considéré les critères techniques suivants: la proximité du poste Micoua et des circuits à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) à réaménager, la proximité de routes ou chemins existants, le regroupement des nouvelles lignes dans l'emprise existante et la réutilisation des matériaux tels que le sable, le gravier et le roc qui seront disponibles sur le site du chantier et la réduction des apports et des rejets hors site.

Voici maintenant les critères environnementaux qui ont assuré la prise en compte des particularités du territoire: éviter les secteurs d'activités humaines; éviter les rivières, ruisseaux et

435 lacs; minimiser l'empiètement sur les milieux humides et les forêts d'intérêt; et limiter l'impact sur le paysage.

440 La bonne connaissance du milieu nous a ensuite permis d'élaborer des variantes de sites de poste et de tracés de lignes dans la zone d'étude. Les variantes ont fait par la suite l'objet d'une comparaison en fonction des critères techniques, économiques, environnementaux et d'acceptabilité sociale afin de s'assurer que ce projet s'intègre le mieux possible au milieu d'accueil.

445 Nous avons étudié trois (3) sites de poste et les variantes de lignes associées. Le site 1 est au centre de la zone d'étude, le site 2 est au nord de la zone d'étude près du poste Micoua, le site 3 est au sud-est de la zone d'étude. Tous ces sites sont situés à proximité des lignes de transport existantes et de la route 389.

450 L'analyse comparative des emplacements proposés a été réalisée en fonction des critères énumérés plus tôt. Le site 2 nécessiterait la réalisation d'un long chemin d'accès et la gestion de volume de remblai-déblai plus important. Le site 3 pourrait déranger les activités récréatives et l'utilisation du territoire par les Autochtones; il nécessiterait également des lignes plus longues et créerait des impacts visuels significatifs.

455 Nous constatons que le site 1 est le plus avantageux pour les raisons suivantes: un court chemin d'accès permanent, une meilleure topographie, un volume moindre de remblai et déblai et conséquemment, des coûts de réalisation moindres.

460 De plus, il se démarque par le peu d'activités humaines et il offre une bonne intégration visuelle du poste et des lignes. En tenant compte de ces considérations et de la consultation publique, le site 1 a été retenu.

465 Donc pour le site 1, les impacts sur le milieu sont associés à la proximité d'un ruisseau, au déboisement d'une forêt en régénération et à la perte de deux (2) tourbières de petite superficie. Afin de réduire ces impacts, nous avons déjà optimisé la localisation et le design du poste et des lignes pour s'éloigner du cours d'eau et minimiser le déboisement. La perte des tourbières pourrait faire l'objet d'une compensation qui reste à déterminer.

470 Les impacts sur le milieu humain sont essentiellement associés aux activités de construction des équipements, notamment la circulation sur la route 389. Hydro-Québec propose une gestion optimale pour minimiser et sécuriser la circulation des camions sur la route 389 lors de la période de construction.

Les impacts sur le paysage sont positifs à proximité du nouveau poste aux Outardes et de la route 389 car, comme on l'a vu précédemment, une section visible de la ligne existante sera

475 démantelée. Cependant, les nouvelles lignes seront visibles depuis la route 389 à leur arrivée au
poste Micoua, et Hydro-Québec prévoit un aménagement paysager près du poste Micoua afin
d'amoinrir ces impacts visuels.

480 La surveillance environnementale des activités de chantier sera assurée par l'application de
clauses environnementales normalisées et complémentaires dans les documents d'appels d'offre
et les contrats aux entrepreneurs. La réalisation d'un guide terrain de surveillance
environnementale viendra aussi indiquer clairement au chef de chantier et au surveillant les
mesures d'atténuation qui doivent être appliquées.

485 Enfin, la présence d'un surveillant en environnement vient assurer l'application de ces
mesures. Compte tenu du type d'impacts en cause et l'efficacité reconnue des mesures
d'atténuation à appliquer, aucune mesure de suivi de l'environnement n'est jugée nécessaire.

490 Passons maintenant à la dernière partie de notre présentation, la participation du public.
Voyons comment l'équipe de projet a communiqué avec les gens du milieu et a tenu compte des
commentaires reçus.

495 Dès la fin de l'année 2009, nous avons mis en oeuvre une démarche de participation
publique axée sur l'information et sur la consultation. Les objectifs de notre démarche consistaient
à présenter le projet et ses grandes étapes, consulter sur les variantes de postes et de lignes,
prendre connaissance des attentes et des préoccupations du milieu afin d'optimiser le projet et d'en
réduire les impacts.

500 On peut voir ici les trois (3) grandes étapes de notre démarche de participation publique qui
a débuté à l'automne 2009 et qui s'est terminée à l'été 2010. Pour chacune de ces étapes, les
publics visés par le programme de communication étaient les suivants: la communauté innue de
Pessamit, les élus et les gestionnaires, les utilisateurs du territoire, les organismes
socioéconomiques, touristiques et environnementaux, le grand public et les médias.

505 En ce qui concerne les moyens de communication que nous avons mis de l'avant,
mentionnons l'organisation d'une rencontre avec le Conseil de bande de Pessamit, la tenue d'une
rencontre d'information publique à Baie-Comeau et la diffusion de trois (3) bulletins d'information.

510 Vous savez, l'un des éléments le plus positif de ce projet constitue sans aucun doute les
retombées économiques dont profiterait la région. On estime que le projet de construction du
poste aux Outardes et des lignes à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) devrait engendrer des
retombées économiques directes de l'ordre de dix-sept millions de dollars (17 M\$) pour la région.

515 Aussi, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec mettrait un pour cent (1%) de la valeur autorisée des nouvelles installations admissibles à la disposition des communautés locales. La somme allouée exacte serait connue au début de la construction du projet. Ce montant pourrait servir à réaliser des projets pour améliorer l'environnement, les infrastructures ou encore appuyer le développement touristique.

520 En résumé, le projet de construction du poste aux Outardes et des lignes à sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV), tel qu'on vous l'a présenté, permettrait de renforcer le réseau de transport et de répondre à la croissance de la demande, de maintenir et d'améliorer la fiabilité du réseau, et en finalité, il permettrait l'injection de retombées économiques considérables pour la région de Baie-Comeau.

525 Alors voilà, ceci complète notre présentation. Je vous remercie de votre attention, et nous sommes maintenant disponibles pour répondre à vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

530 Merci beaucoup monsieur Trépanier.

Évidemment, votre présentation va être déposée à la coordonnatrice à l'arrière pour qu'elle soit disponible sur notre site Web, OK.

535 Maintenant, le registre est ouvert. Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, donc à huit heures et vingt (8 h 20) précisément on reprend avec l'ordre d'inscription au registre pour recevoir vos questions. À tout à l'heure!

540 _____

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

545 _____

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JACK PICARD**

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre, donc j'inviterais monsieur Jack Picard à venir ici à l'avant.

555 **PAR M. JACK PICARD:**

Bonsoir monsieur le Président.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Picard.

PAR M. JACK PICARD:

565 Monsieur le coprésident, cher promoteur, messieurs et mesdames des ministères provinciaux!

570 Première question, très technique! Ça s'adresse au format de la Commission de l'audience de ce soir. Ma question est la suivante! Sachant que ça se passe sur une communauté autochtone, la Commission a pas pensé de faire la traduction simultanée pour le bénéfice des membres de la Bande?

PAR LE PRÉSIDENT:

575 C'est votre première question?

On y a pensé. On a rencontré le chef monsieur Raphaël Picard en rencontre préparatoire, parce que monsieur Picard était le requérant.

580 Comme requérant, on voulait expliquer comment allait fonctionner l'assemblée de ce soir.

Et on a compris que le débat allait se faire en français. Et lui a offert d'assermenter quelqu'un de votre communauté, au cas où quelqu'un aurait voulu s'exprimer en innu.

585 **PAR M. JACK PICARD:**

Évidemment, monsieur Fortin, je ne suis pas tout à fait satisfait de la technicalité que vous apportez.

590 Antérieurement, le BAPE est venu déjà ici faire des audiences, et les audiences ont pris la forme de traduction simultanée, pour que la personne s'exprime directement dans sa langue et qu'elle puisse poser des questions et comprendre les réponses.

595 Il y a eu au moins deux (2) auditions ici sur la communauté, sur des projets dont le promoteur est ici présent. On a eu cette facilité-là, de pouvoir participer entièrement aux débats de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Donc vous avez la réponse.

S'il y avait eu la moindre demande, on aurait pu en discuter avec les représentants de la communauté, mais on n'a pas eu cette demande-là.

605 **PAR M. JACK PICARD:**

Évidemment, le requérant peut demander une audience. Le requérant peut suggérer, mais le requérant ne doit pas intervenir dans la procédure, parce que c'est une procédure technique qui appartient à la Commission, au Bureau d'audiences publiques.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, on en prend note pour les prochaines.

615 Mais est-ce qu'à votre connaissance, il y a des membres ce soir qui auraient préféré s'adresser en innu seulement plutôt qu'en français?

PAR M. JACK PICARD:

620 Évidemment. Et entre autres aussi, des termes techniques qui vont être très utilisés ce soir, le commun des mortels au Québec, quand on lui parle de poste de transformation de sectionnement, c'est pas donné à tout le monde de le visualiser, de le comprendre.

625 Et toute la technicalité, les termes techniques, et ça, ça amoindrit la compréhension et la participation du public.

PAR LE PRÉSIDENT:

630 OK, on en prend note.

PAR M. JACK PICARD:

Évidemment, monsieur le Président, j'ai une deuxième question.

635 Évidemment, le projet se déroule sur le territoire de la communauté, le territoire ancestral. Il y a eu une consultation publique d'avant-projet pour dire et affirmer à Hydro-Québec les variantes présentées et d'inciter le promoteur de choisir la variante qui donne le moins d'impacts en environnement.

640 Évidemment que nous, cette consultation-là, on n'a pas pu y participer. Et ce soir, on vient ici poser des questions et savoir.

645 C'est comme si on n'avait pas pu dire notre mot au projet. Et ça, comment ça se fait que la communauté a pas pu, dans les assemblées d'information publique que le promoteur a soulevées ce soir, depuis 2009, comment ça se fait que la communauté a pas pu échanger avec le promoteur?

Et ça, c'est un manque flagrant pour la communauté.

650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc on prend votre question, on va tout de suite essayer de faire le point sur cette question-là.

655 Du côté du promoteur, pourquoi, depuis 2009, la communauté ne semble pas avoir été consultée sur le projet?

C'est ce que je comprends de votre question.

660 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Oui monsieur le Président. En effet, on a fait une rencontre avec la Communauté des Innus de Pessamit...

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Vous vous adressez au Président!

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

670

Monsieur le Président, on a fait une rencontre avec les Innus de Pessamit en décembre 2009.

675

Et par la suite, on a poursuivi nos sollicitations, mais on a eu une fin de non-recevoir. Donc on a tout simplement poursuivi, essayé de poursuivre en fournissant toute l'information et en tendant quand même la main à la Communauté innue de Pessamit.

Et nous sommes toujours ouverts à toute discussion pour intégrer les impacts environnementaux que la Communauté innue de Pessamit pourrait avoir.

680

PAR LE PRÉSIDENT:

Cette fin de non-recevoir, ça se passait en 2010, en 2011, récemment ou anciennement?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

685

Je pourrais peut-être demander à ma collègue de donner un petit aperçu des communications qu'on a faites avec le territoire, incluant la Communauté innue de Pessamit. Donc madame Dubé.

690

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, on va faire le tour de la question.

695

Après ça, je vais aller du côté du ministère du Développement durable pour compléter la réponse de votre côté.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

700

Monsieur le Président, c'est que madame Dubé est en relation avec le milieu, donc elle a suivi l'ensemble du dossier depuis le début.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc nous vous écoutons, madame Dubé.

705

PAR Mme JULIE DUBÉ:

Oui bonjour. Bien d'abord, comme monsieur Trépanier le disait, on a rencontré les gens de Pessamit en décembre 2009.

710

Suite à ça, à Hydro-Québec, on a trois (3) étapes de participation publique. Donc d'abord l'information, ensuite la consultation et finalement, l'information sur la solution retenue.

715

À chacun de ces moments-là, on informe le Conseil de bande qui est un des publics concerné par le projet, donc on lui envoie l'information, les bulletins. On leur demande des commentaires, et nous, on répond à ces commentaires-là.

Et on intègre les commentaires ou les demandes de ces gens-là autant que possible au projet.

720

Donc on n'a jamais eu de réponses des gens de Pessamit à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

OK. Depuis 2009?

PAR Mme JULIE DUBÉ:

Depuis 2009. En fait, il y a eu la rencontre d'information et ensuite, par lettre, il nous a informés de leur désaccord au projet.

730

Aujourd'hui, en fait c'est l'autre moment qu'ils ont pour s'exprimer.

PAR LE PRÉSIDENT:

735

Puis ce que je comprends, monsieur Trépanier, c'est qu'Hydro-Québec demeure toujours ouverte à toute communication, toute information, toute adaptation au projet en fonction des choses qu'on pourrait trouver?

740 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Absolument. Il est toujours temps de s'intégrer dans le processus de consultation et de participation.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Maintenant, je vais aller du côté du ministère du Développement durable, parce que vous avez un rôle, vous, à jouer en termes de consultation et aussi par rapport à la Procédure d'évaluation environnementale.

750 Donc j'aimerais vous entendre. Est-ce que vous avez contacté la communauté, puis est-ce que vous les avez rencontrés, est-ce que vous avez donné de l'information?

755 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Dans le cadre de l'obligation gouvernementale de consulter, on a effectivement pris contact à plusieurs reprises avec la communauté. Il y a eu des échanges de lettres qui ont été faits avec le chef Picard, et ma chef de service en particulier.

760 Au début, c'était des lettres communes avec des représentants du MRNF, mais par la suite, c'est uniquement des lettres qui venaient de la Direction des évaluations environnementales. On a eu plusieurs échanges.

765 Et récemment, assez récemment, on était sur le point de se rencontrer, puis là, il y a eu quelques relances, mais il y a une volonté de leur part qui a été manifestée de nous rencontrer, et puis on est en attente de fixer un moment pour cette rencontre-là.

770 On parle d'une première rencontre initiale où on serait fort probablement accompagné de d'autres ministères dont le Secrétariat aux affaires autochtones, probablement le MRNF et peut-être d'autres ministères, puis ce serait une première rencontre, disons, où on pourrait discuter des modalités de la façon dont s'effectuerait la consultation gouvernementale.

PAR LE PRÉSIDENT:

775 Pouvez-vous nous expliquer votre rôle, vous, du côté du ministère, par rapport à cette consultation-là?

Vous avez une obligation, vous êtes un représentant officiel, c'est quoi votre rôle au ministère?

780

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien nous autres, notre rôle à nous, au niveau de l'administration, c'est simplement de faciliter cette consultation-là.

785

On a pris différentes mesures. Dans un premier temps, on a envoyé tous les documents qui nous ont été transmis par le promoteur, c'est-à-dire l'étude d'impact, les documents de réponses aux commentaires par la suite. La communauté a été rencontrée dans un premier temps, puis éventuellement nous faire part de leurs commentaires, leurs préoccupations par rapport au projet, dans le but de, ultimement, parvenir à des accommodements le cas échéant.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Les lettres que vous avez acheminées à la communauté, est-ce que vous pouvez les produire?

795

PAR M. DENIS TALBOT:

En fait, c'est pas de l'information qu'on rend publique, mais c'est certain que j'ai pas le choix, je peux les déposer à la Commission. Mais c'est de l'information à caractère privilégié.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

On apprécierait beaucoup, je vous remercie.

805

Du côté du MRNF, est-ce que vous, vous avez un rôle particulier en termes de consultation autochtone sur ce projet-là?

PAR M. DANIEL POIRIER:

810

Je sais que des collègues de la Direction régionale ont un certain rôle, mais j'ai malheureusement pas de détails avec moi pour vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Pouvez-vous prendre la question en note?

La Commission aimerait savoir quel rôle le ministère des Ressources naturelles a à jouer, en termes de consultation, dans ce projet.

820 On a vu la démarche d'Hydro-Québec, on a entendu une démarche du côté du ministère du Développement durable, j'aimerais ça savoir si vous avez un rôle tout simplement.

Et cette réponse-là va nous être communiquée le plus tôt possible, d'ici quarante-huit (48) heures.

825

PAR M. DANIEL POIRIER:

Oui, absolument, j'en prends note.

830

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez un commentaire, une question additionnelle?

835

PAR LE COMMISSAIRE:

Pas pour l'instant.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça, ça fait le tour, monsieur Picard, de votre question.

845

PAR M. JACK PICARD:

Évidemment, j'ai une question très technique, toujours en référence aux autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

850

On va dire que c'est votre deuxième, pour laisser la chance, mais vous allez pouvoir vous réinscrire...

PAR M. JACK PICARD:

855

Je vais finir celle-là et je vais me réinscrire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

860 **PAR M. JACK PICARD:**

Je vais me réinscrire parce que j'ai des questions à poser.

865 Comment ça se fait que ce projet-là n'est pas – ou la Commission ou l'audience de ce soir n'est pas complémentaire avec le fédéral?

Antérieurement dans les autres projets, le ministère de l'Environnement fédéral avait toujours des personnes présentes, soit physique ou sur un système téléphonique.

870 Je me rappelle du projet de Toulnostouc, des dérivations, le fédéral était présent.

Pourquoi ce soir que le fédéral n'est pas présent? Parce que nous, on relève directement du fédéral.

875 C'est pour ça qu'on attache une certaine importance, et je comprends que la loi fédérale a préséance sur la loi provinciale en environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

880 On a pris votre question. Du côté du ministère, pourquoi le fédéral n'est pas impliqué dans la démarche, dans la procédure environnementale?

PAR M. DENIS TALBOT:

885 Bien, la loi fédérale diffère de la loi québécoise en évaluation environnementale.

Pour que la loi fédérale soit déclenchée et appliquée, il faut qu'il y ait des éléments déclencheurs.

890 Dans le cadre du présent projet, il y avait pas d'éléments déclencheurs.

Je fais un parallèle avec le projet de raccordement de la Romaine qui est quand même un très long projet de lignes, et également il n'y avait pas d'éléments déclencheurs.

895 Ce qui est pas le cas par exemple quand il y a des centrales. C'est des choses comme les voies navigables.

PAR LE PRÉSIDENT:

900 Là, vous avez donné l'exemple du projet de raccordement des fils hydroélectriques de la Romaine, mais le barrage, il me semble que le fédéral – quel était l'élément déclencheur qui a fait en sorte qu'à ce moment-là, le fédéral était présent sur la Commission pour le barrage de la Romaine?

905 **PAR M. DENIS TALBOT:**

 Bien, il y avait principalement Pêches et Océans qui avait un élément déclencheur en raison de l'habitat du poisson. Il y avait des travaux en eau.

910 Également la Loi sur les eaux navigables, puis ce genre de choses là.

 Il y avait au moins deux (2) éléments déclencheurs, à ma connaissance. J'ai pas travaillé sur le projet, mais mes collègues qui y travaillent, c'est ça, il y avait des éléments déclencheurs dans ce cas-là.

915

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. Du côté du promoteur, avez-vous un complément d'information?

920 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

 Non monsieur le Président, on n'a rien à rajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

925

 Donc ça, c'est la réponse à votre question.

PAR M. JACK PICARD:

930 Juste pour soulever un élément déclencheur dont monsieur Talbot parle!

 On se rappelle un élément que le fédéral avait rattaché, les eaux navigables et les habitats fauniques cynégétiques et halieutiques, entre autres le cas d'espèce que je vous donne, l'oiseau d'Islande, le garrot d'Islande.

935

Il fallait faire une étude pour établir clairement qu'on n'allait pas affecter son habitat. Et ça, monsieur Talbot, si je me trompe pas, le garrot d'Islande est identifié dans la région ici de Manicouagan-Baie-Comeau.

940 Est-ce que ce serait pas un élément déclencheur pour le fédéral?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Talbot.

945

PAR M. DENIS TALBOT:

En fait, quand on commence la procédure, on envoie tout le temps un avis de projet au coordonnateur de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui, lui, fait la vérification s'il y a des éléments déclencheurs de la procédure canadienne.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, l'Agence, c'est fédéral?

955

PAR M. DENIS TALBOT:

L'Agence est fédérale. L'Agence s'adresse à différents ministères, fait une enquête auprès de différents ministères.

960

Le cas échéant, ils peuvent demander davantage d'informations. Ils peuvent demander d'avoir copie de l'étude d'impact et ce sont eux qui décident si la procédure fédérale s'applique ou pas. C'est pas nous qui décidons pour le fédéral.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

Donc vous pouvez vous réinscrire pour d'autres questions.

970

PAR M. JACK PICARD:

Merci monsieur le Président.

975

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Picard.

980

DENIS VILLENEUVE

PAR LE PRÉSIDENT:

985

J'inviterais maintenant monsieur Denis Villeneuve.

Monsieur Villeneuve, quelles sont vos deux (2) questions?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

990

Je veux juste me présenter! Denis Villeneuve, directeur foresterie chez AbitibiBowater sur la Côte-Nord.

995

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir à tout le monde. Des questions d'ordre technique: c'est quoi le volume de bois marchand qui va être généré par les activités de construction?

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

Quel est le volume de bois marchand?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Si vous permettez juste un instant, monsieur le Président, on va vérifier si on a le volume.

1005

PAR LE PRÉSIDENT:

Pendant le temps que vous cherchez, monsieur Hébert, on pourrait peut-être prendre votre deuxième question!

1010

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

C'est peut-être dans le même cahier.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

C'est peut-être relié?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1020

Oui. Deuxième question: quelle quantité de traitement sylvicole déjà réalisé sera détruite par les activités?

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Vous voulez dire déjà coupée?

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1030

Il y a sur le territoire concerné des activités, il y a des traitements sylvicoles, par exemple du reboisement ou des travaux d'éclaircie précommerciaux qui ont été faits dans le passé qui sont affectés par les travaux.

Donc j'apprécierais à savoir la quantité par traitement sylvicole.

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trépanier.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1040

Monsieur le Président, on pourra vous fournir les chiffres ultérieurement, il faudrait faire une petite recherche pour les trouver, on n'a pas ça immédiatement comme ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

OK.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1050

Autant pour les deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Si on se résume, ce serait le volume de bois récolté, le bois marchand c'est-à-dire, et le volume présentement qui a été...

PAR M. DENIS VILLENEUVE:

1060 La deuxième question porte sur la quantité de traitement sylvicole qui va être affectée par les travaux. Exemple, cinq hectares (5 ha), dix hectares (10 ha), cinquante hectares (50 ha) d'éclaircie, de reboisement déjà réalisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Ça va pour cette question-là, les deux (2) questions, ça va monsieur Hébert?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1070 Monsieur Hébert.

PAR M. JEAN HÉBERT:

1075 Bonsoir. Je peux apporter, monsieur le Président, un complément d'information. J'inviterais monsieur Villeneuve à consulter la carte d'inventaire du milieu où il va pouvoir voir spécifiquement les surfaces qui sont affectées, qui sont en traitement sylvicole et qui peuvent être affectées par le positionnement du poste.

1080 Mais on va faire une petite recherche pour lui fournir les chiffres exacts des superficies en cause.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais moi, je vais en profiter, tandis que vous sortez le sujet du bois.

1085 Moi, j'aimerais savoir, il va être acheminé à quel endroit, ce bois-là?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1090 Au niveau du bois marchand, donc ce qui est récupérable et traitable va être acheminé à ceux qui ont les droits sur ce bois-là.

Donc on a deux (2) forestières qui avaient des droits sur les coupes de bois.

1095 Et tout le reste du bois qui est en plus petit format, qui est non récupérable, va être décheté sur place. C'est ce qui est prévu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 Et à ce moment-là, le bois qui est resté – bon, on va les prendre un par un!

Donc vous avez AbitibiBowater, puis le deuxième, c'est qui qui a des droits?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1105 On va vous trouver le nom, juste un instant.

Donc la deuxième qui détient les droits de coupe, c'est également AbitibiBowater, oui, et Almassa Baie-Trinité inc.

1110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et chacune de ces deux (2) personnes là ont des droits, ont une quantité qu'ils vont pouvoir récupérer?

1115 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Mais quand vous dites que vous allez en laisser sur place, celui qui pourra pas être récupéré, vous allez faire du déchetage ou vous allez le brûler?

Comment vous allez faire le choix entre le décheté et le brûler comme tel?

1125 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Monsieur Hébert.

1130 **PAR M. JEAN HÉBERT:**

Cette pratique-là est déterminée par les forestiers juste au moment où le projet démarre, les activités de coupe démarrent, donc selon la saison aussi où c'est fait et dans le respect du Règlement d'intervention en milieu forestier.

1135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous allez déterminer le choix comment? Comment il est fait, ce choix-là?

1140 **PAR M. JEAN HÉBERT:**

On privilégie de déchiqeter sur place, mais si les volumes de bois non marchand sont importants et qu'on est en période où on peut brûler ce bois-là, on peut procéder par brûlage également.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté du ministère, est-ce que c'est une méthode – je vais m'adresser aux deux (2) ministères!

1150 Tout d'abord le ministère du Développement durable, est-ce que vous avez un mot à dire sur la façon ou la technique, la meilleure technique que vous privilégiez du côté de la récupération ou de la disposition des copeaux de bois?

1155 **PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est certain que sur le plan environnemental, c'est préférable de faire du déchiquetage. Ça permet de maintenir une litière dans le milieu forestier.

1160 Dans certains cas, c'est peut-être plus difficile à réaliser, mais il est arrivé dans certains projets où on a demandé au promoteur de favoriser, dans la mesure du possible, le déchiquetage, puis on a eu une réponse positive.

1165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vous avez une communication avec le promoteur à ce moment-là?

PAR M. DENIS TALBOT:

1170 Au niveau de l'analyse environnementale, effectivement, on se penche sur la question. On a des rencontres, puis on favorise effectivement le déchetage.

Surtout qu'on parle, quand même c'est pas des quantités qui sont très énormes dans le cadre de ce projet-là.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Et du côté du MRNF, vous, vous êtes monsieur, pour les besoins de la sténotypie?

1180

PAR M. PIERRE CLOUÂTRE:

Bonjour. Mon nom, c'est Pierre Clouâtre.

1185 C'est ça, au niveau du ministère, l'exigence, on doit récolter toute tige commerciale. Ça, c'est des tiges à la hauteur de poitrine qui ont un diamètre de neuf centimètres (9 cm) et plus.

Et sur chaque tige, il doit récolter la partie commerciale, neuf centimètres (9 cm) et plus.

1190 Pour ça, si le projet débute, il faut qu'il fasse une demande au ministère, puis nous autres, on émet un permis, puis c'est là-dedans qu'on va mettre les conditions, puis c'est là qu'on va déterminer qui doit prendre ce bois-là.

Et c'est là qu'on indique le volume, les redevances forestières pour ce volume-là.

1195 La partie qui est non récupérable, ça, c'est moins nous autres qui le gèrent. Nous autres, c'est vraiment la partie marchand qu'on oblige à récupérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1200 OK, c'est clair.

Monsieur Bergeron, avez-vous une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

1205

Oui. Bien, j'aurais une question complémentaire avec le sujet qu'on traite.

1210 Pour la compréhension des discussions qu'il y a dans le cadre de la préparation d'un éventuel projet comme celui-là, c'est quoi la teneur des discussions que le promoteur, le MRNF et ceux qui détiennent les droits de coupe ont dans le cadre de la préparation d'un projet de cette nature-là?

1215 Est-ce que les gens qui ont des droits de coupe sont consultés ou est-ce qu'ils sont informés de la démarche ou c'est simplement lorsqu'il y a confirmation du projet que là, on commence les discussions avec les détenteurs des droits de coupe?

PAR M. PIERRE CLOUÂTRE:

1220 Pour notre partie, c'est vraiment quand le projet est autorisé, puis qu'il y a une demande pour le déboisement, c'est là qu'on prend – habituellement, on demande au promoteur d'aller vérifier les deux (2), dans ce cas-là il y a deux (2) bénéficiaires dans ce territoire-là qui ont des usines pour la transformation, puis nous autres, on exige que le bois soit récupéré le plus possible et en priorité, les deux (2) personnes qui ont déjà un droit sur le territoire donné.

1225 Ça peut aller plus loin si à un moment donné, il y a une problématique, on peut essayer d'en trouver d'autres, mais il faut aller en premier vers les bénéficiaires qui sont là. Puis il y a des discussions qui se font.

1230 Puis c'est là que s'il y en a un qui est preneur, bien là, on va mettre les conditions dans le permis, parce que chaque bénéficiaire, des fois, eux autres veulent avoir des caractéristiques au niveau de comment qu'ils récoltent le bois, la longueur et tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 OK, merci beaucoup.

Merci monsieur Villeneuve. Vous pouvez vous réinscrire au registre, il y a pas de problème pour poser d'autres questions.

1240 Vous voyez que même quand une personne soulève un sujet d'intérêt, la Commission d'enquête a plein de questions à poser sur ce sujet-là, donc on en profite en même temps pour vider la question.

1245

LYNNE CHAMPOUX-WILLIAMS

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a une autre personne d'inscrite, j'inviterais madame Lynne Champoux-Williams.

Bonsoir madame Williams.

1255

PAR Mme LYNNE CHAMPOUX-WILLIAMS:

Bonsoir. Ma question portait sur la ligne qui va être démantelée.

1260

Qu'est-ce qui va être fait avec l'espace laissé? Est-ce qu'on va reboiser, est-ce qu'on va mettre une tourbière pour compenser?

PAR LE PRÉSIDENT:

1265

Du côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous allez reboiser?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui, sur la section qui va être laissée libre, il va y avoir un reboisement de prévu.

1270

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire entre la ligne 7004?

1275

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

On peut peut-être mettre le tracé si vous voulez voir un petit dessin!

PAR LE PRÉSIDENT:

1280

Oui. Parce que dans votre présentation, vous aviez deux (2) endroits où vous démanteliez?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1285

Exactement. On va prendre juste un instant, on va vous mettre l'image.

Donc les secteurs démantelés sont la section ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Ça, c'est la 7004 qui est démantelée?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1295 Ça, c'est la section de la 7004, effectivement, qui est redirigée vers le poste aux Outardes et qui doit revenir au poste Micoua.

 Donc la section ici va être reboisée.

1300 Et ainsi que la section de la 7011, qui est ici, va être reboisée également.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Un commentaire du côté du ministère, non, ça va!

1305 Avez-vous une deuxième question?

PAR Mme LYNNE CHAMPOUX-WILLIAMS:

1310 Ma deuxième question portait sur la tourbière. On a parlé de compensation, mais qu'on n'était pas certain encore de la façon dont ça allait être fait.

 J'aimerais savoir quand est-ce que ça va être su, puis c'est quoi les options qu'on regarde présentement?

1315 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

 Je vais laisser monsieur Hébert juste donner la précision sur le mode de fonctionnement.

PAR M. JEAN HÉBERT:

1320 Nous avons fait un inventaire détaillé, monsieur le Président, des deux (2) tourbières qui sont affectées par la localisation du poste aux Outardes et nous aurons bientôt les résultats de cet inventaire-là.

1325 Mais les premiers inventaires qui ont été faits dans le cadre de l'étude d'impact laissent entendre que ce sont des tourbières qui sont assez communes dans la région.

1330 Donc il reviendra au ministère de l'Environnement de déterminer si effectivement, l'impact causé sur ces tourbières mérite compensation, de quel type de compensation il s'agit.

Hydro-Québec laisse entendre qu'elle est disposée à faire une compensation si nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 OK. Là, ça soulève plusieurs questions du côté de la Commission!

Est-ce que vous partagez ça, du côté du ministère de l'Environnement, à l'effet que la tourbière, elle est commune, pour prendre le terme qu'a utilisé monsieur Hébert?

1340 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Je vais demander à madame Valérie Saint-Amant de donner plus de détails concernant cette question-là.

1345 **PAR Mme VALÉRIE SAINT-AMANT:**

Bonjour monsieur le Président. Bien, premièrement, on n'a pas eu les résultats encore de l'étude de caractérisation qu'on a demandée.

1350 C'est la Direction du patrimoine écologique et des parcs qui a exigé d'avoir une étude de caractérisation plus approfondie, afin de justement évaluer la qualité écologique, en fait la valeur écologique de ces tourbières-là.

1355 Et lorsqu'on aura ces informations-là, les gens de la Direction du patrimoine écologique évalueront finalement ces informations-là.

Pour l'instant, moi, je suis pas en mesure de juger de la valeur, si effectivement elle est commune, si ce sont des territoires dit communs ou non.

1360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 Merci beaucoup. Est-ce qu'on parle de l'étude qui devait être déposée au mois de juillet 2011 dans laquelle on faisait référence concernant les questions complémentaires à l'étude d'impact? Il me semble d'avoir vu une réponse qui disait qu'il allait y avoir une étude en 2011, en juillet 2011.

PAR M. JEAN HÉBERT:

1370 En fait, si on recule un peu en arrière, monsieur le Président, dans le cadre de l'étude d'impact du projet qui a été déposée en 2010, Hydro-Québec a fait une démonstration sur la base des inventaires qui ont été faits à ce moment-là du milieu naturel, incluant les tourbières.

Et on pouvait comprendre que les tourbières étaient assez communes dans le milieu.

1375 Mais le ministère, dans le cadre de son analyse de recevabilité de l'étude d'impact, comme vient de l'indiquer madame Saint-Amant, nous a demandé de faire un inventaire plus détaillé.

Donc cet inventaire a été fait cet été à une période propice, début juillet, pour pouvoir bien saisir la qualité de la tourbière et des tourbières en question.

1380 Donc le rapport sera prêt bientôt. Il n'y avait pas de date.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 OK, OK. Donc l'inventaire qui a été fait en juillet, puis là, le rapport est en rédaction et il va être déposé?

PAR M. JEAN HÉBERT:

1390 Dans les prochaines semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 Donc la Commission pourrait avoir ce document-là avant la fin de l'audience?

PAR M. JEAN HÉBERT:

Ah oui, tout à fait, c'est vraiment une question de semaines.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1405 Et à ce moment-là, on pourrait demander l'opinion du ministère de l'Environnement. Pour la Commission d'enquête, c'est important de savoir, suite à l'étude que le promoteur va faire, de nous donner votre avis concernant la valeur écologique de ce milieu humide.

Maintenant, quand vous parliez tout à l'heure d'une compensation, vous pensiez à quoi exactement? Une compensation financière, une compensation à refaire une tourbière ici dans le nord ou à refaire un milieu humide plus au sud, parce qu'il y en a moins qu'ici dans le nord peut-être.

1410

Je sais pas, à quoi vous pensiez?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1415

Monsieur Hébert.

PAR M. JEAN HÉBERT:

1420

Monsieur le Président, la compensation peut prendre plusieurs formes. Je dois vous avouer qu'on n'avait pas pensé à rien de particulier dans ce cas-ci, étant donné que notre opinion était à l'effet que les tourbières étaient assez communes et qu'elles n'exigeaient pas de compensation.

1425

Donc c'est dans les discussions avec le ministère de l'Environnement, éventuellement, à la lumière des données plus détaillées que nous obtiendrons, qu'on pourra effectivement déterminer si ça mérite compensation. Et là, ça peut prendre différentes formes, comme vous l'avez évoqué.

Mais on n'a pas en tête aucun type de compensation en particulier pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

OK. Donc toutes les portes sont ouvertes, c'est ce que je comprends?

PAR M. JEAN HÉBERT:

1435

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

Est-ce que vous seriez disposés à recréer – il y a certaines commissions d'enquête qui proposaient deux (2) fois la superficie perdue, est-ce que vous seriez prêts à aller jusqu'à deux (2) fois la superficie?

PAR M. JEAN HÉBERT:

1445

Je n'oserais pas m'avancer jusque-là.

1450 Les compensations que l'on voit généralement consistent soit à protéger les milieux humides existants à proximité de la zone de projet, soit à recréer des milieux humides à proximité aussi dans des superficies satisfaisantes, compte tenu du milieu perdu, ou à compenser financièrement une organisation qui protège des milieux humides par ailleurs dans la zone.

Donc c'est les types de compensation qu'on voit généralement, que ce soit au sud du Québec ou au nord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 OK. Mais du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous, vous seriez disposés à recréer un milieu humide ici même près du poste?

1460 C'est quoi votre politique par rapport à la destruction d'un milieu humide ici dans le nord?

PAR Mme VALÉRIE SAINT-AMANT:

1465 Je vous dirais, monsieur le Président, que c'est encore assez au cas par cas des destructions, parce que c'est le cas, de tourbières – il faut évaluer la valeur dans le paysage aussi.

Là, dans le cas de la Côte-Nord, on en a quand même un grand nombre, tandis que si on compare, par exemple, dans la région de Montréal, dans les basses-terres du Saint-Laurent, bien, on n'a pas du tout la même valeur écologique, compte tenu de leur rareté.

1470 Cependant, je dis pas que ça pourrait pas être un projet intéressant de recréer une tourbière dans l'emprise qui serait...

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Dans le fond, moi, ce que j'aimerais savoir, le ministère, lui, il traite ça comment, la perte d'un milieu humide ici dans la région?

1480 C'est quoi sa position quand il y a une destruction d'un milieu humide, quelle est la position du ministère là-dedans?

PAR Mme VALÉRIE SAINT-AMANT:

1485 La position du ministère est pas encore très définie par rapport aux tourbières, sur la destruction de tourbières sur la Côte-Nord.

L'intérêt de la caractérisation végétale va nous permettre justement d'évaluer la qualité écologique du milieu, de déterminer, si par exemple on a des espèces à statut précaire floristique sur place, dans ce cas-là, la valeur va être ajoutée, et la compensation va être évaluée dans ce sens-là.

1490

En général, ce qu'on voit ailleurs au Québec, on cherche, comme l'a dit monsieur Hébert, on cherche à soit compenser à proximité du milieu qui est perdu, soit par la protection d'un milieu qui pourrait être affecté, donc en le protégeant, en l'acquérant, ou en créant un nouveau milieu humide du même ordre dans la proximité.

1495

Idéalement, ce qu'on cherche quand on recrée, c'est de le faire dans le milieu à proximité du milieu qui est affecté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500

OK.

Monsieur Bergeron, ça va!

1505

Regardez, ça complétait vos deux (2) questions, sauf que j'invite tout le monde, je n'ai plus personne au registre présentement.

Oui, j'ai monsieur Jack Picard qui revient.

1510

JACK PICARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1515

J'ai monsieur Jack Picard qui revient. Donc c'est à vous la parole, monsieur Picard.

Donc j'invite les personnes aussi, si vous avez des questions, à vous inscrire, on est ici pour répondre aux questions, pour que vous puissiez préparer votre opinion quand on va revenir le 15 septembre.

1520

PAR M. JACK PICARD:

Rebonsoir. Concernant le document d'étude d'impact en environnement du promoteur, au document "Consultation avec le milieu", à la page 4-6 du document au tableau 4-4, on voit une

1525

réunion d'information générale à Pessamit, "Réunion d'information générale à Pessamit le 16 décembre 2009".

1530 Est-ce que le promoteur pourrait déposer le compte rendu de cette réunion d'information générale à Pessamit? Est-ce qu'il a été déposé, est-ce qu'on le retrouve dans les documents que vous avez reçus?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1535 Monsieur le Président, oui, on peut le déposer.

Et selon moi, il avait déjà été déposé. Oui, il avait été déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Nous apprécierions.

Monsieur Picard, votre autre question.

1545 **PAR M. JACK PICARD:**

Évidemment, ma question s'adresse toujours au promoteur. Lorsqu'on parle de l'absence de réponse d'une communauté et que dans le document que le promoteur soulève, il identifie clairement que le territoire est un territoire qui se négocie actuellement avec la province de Québec pour les droits ancestraux et de titres, comment ça se fait que le promoteur n'a pas tenu compte de cette importante identification territoriale?

1550 Et que dans le document, le promoteur se soucie de la MRC, des municipalités, et que le projet identifie clairement la zone d'étude qui n'affecte pas la zone municipale de ces communautés-là. Elle affecte seulement le territoire de la MRC.

1555 Quand on dit que la communauté n'a pas donné de suites et que dans le document, le même document, le promoteur inscrit dans sa documentation "La revendication territoriale globale des Innus", identifie clairement que ce territoire-là est négocié.

1560 Et à cet égard-là, la question: c'est pas le débat des droits ni du titre, mais c'est clairement de dire, dans une consultation publique, de prioriser et de s'acharner à donner l'information et la consultation publiquement.

1565 Et dans ma première question, je voulais avoir le contenu de cette assemblée-là.

Ou est-ce que c'est seulement les membres politiques du Conseil de bande qui ont participé ou c'est des membres de la communauté? Quand je dis membres de la communauté, il faut identifier la population.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question est claire.

1575 Donc pour la première question, le promoteur y a répondu, il va déposer le procès-verbal, le compte rendu, et là, vous allez avoir tous les noms de ceux qui ont participé.

Puis pour votre deuxième question, on va aller directement voir monsieur Trépanier et on va lui demander.

1580 Pourquoi vous n'avez pas une section qui traiterait des droits ancestraux dans votre étude d'impact?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1585 Vous comprendrez qu'Hydro-Québec reconnaît que les Innus utilisent, oui, le territoire, puis nous, on fait nos consultations dans ce sens-là.

Cependant, monsieur le Président, on n'a pas nécessairement la compétence d'établir des droits ancestraux des communautés.

1590 Ceci, on en convient que ça relève des gouvernements puis des autorités compétentes dans le domaine et non à Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 OK. Donc du côté du ministère, quand vous avez répondu au promoteur dans l'avis de recevabilité de l'étude et que là, il n'y avait pas de section sur les droits ancestraux, pourquoi ça vous a pas fait réagir plus que ça?

1600 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Dans le cadre de la procédure, on demandait pas au promoteur de documenter les droits ancestraux.

1605 On demandait de documenter l'utilisation du territoire qui était faite tant par les Autochtones que par les Allochtones.

Par ailleurs, il y a une démarche gouvernementale parallèle qui s'est amorcée de consultation, puis c'est là qu'on en est.

1610

PAR LE PRÉSIDENT:

Sur les droits ancestraux?

1615

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien, sur le territoire en général, sur leurs préoccupations.

1620

Puis ça, c'est comme je l'ai dit tantôt, c'est quelque chose qui est fait en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones. Ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui décide unilatéralement, on consulte juste là-dessus puis tout ça. Il y a des fonds qui sont alloués à ça pour la participation de la communauté.

1625

C'est tout un processus qu'on peut mettre en branle lors d'une première rencontre avec la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc ça, c'est la réponse.

1630

Mais toute l'information que vous recueillez ce soir, ça va vous servir à revenir nous dire votre opinion sur l'ensemble de tout ça. Puis évidemment, la Commission du BAPE, elle, elle est pas mandatée non plus par le gouvernement pour établir les droits ancestraux.

1635

Nous, on traite les problèmes environnementaux. On n'est pas décisionnel, donc on n'est pas procureur du gouvernement, c'est pas nous qui faisons une consultation sur les droits ancestraux, mais on veut savoir, nous, comment le projet va affecter les familles, l'utilisation du territoire, les impacts sur l'environnement.

1640

PAR M. JACK PICARD:

Évidemment, j'ai été clair sur la question, c'est pas le débat sur les droits. C'est sur la procédure de consultation, le processus d'information que le promoteur n'a pas mis au point et à point pour les membres de la Communauté de Pessamit.

1645 Je comprends qu'il y a eu des échanges, et je comprends aussi monsieur Talbot qui nous dit qu'il y a une consultation, une démarche de consultation du gouvernement auprès des communautés pour l'utilisation et l'occupation du territoire dans de tels cas.

1650 Maintenant, est-ce que, au moment où le BAPE, le Bureau d'audiences publiques est saisi de traiter un projet pour les autorisations gouvernementales, lorsque la population est mise à l'écart, je trouve que là, on commence à tomber dans le vide.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Vous viendrez nous le dire le 15. Vous mettrez ça dans vos opinions, parce que là, ce soir, on recueille les questions et réponses.

PAR M. JACK PICARD:

1660 Je comprends bien, mais c'est pour exprimer la procédure d'audience ici qu'on exerce ce soir, à laquelle on participe librement.

Mais préalablement dans la consultation que le promoteur a faite, moi, je suis pas certain qu'elle a été faite.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous viendrez nous le dire, vous viendrez nous l'expliquer, vous viendrez nous donner des pistes de solutions.

1670

PAR M. JACK PICARD:

Est-ce que ça pourrait influencer le gouvernement à donner son aval au projet?

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, vous viendrez nous le dire.

1680

1685

MARCO BACON

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Marco Bacon.

1690

Bonsoir monsieur.

PAR M. MARCO BACON:

1695

Bonsoir monsieur le Président. Je trouvais drôle ce soir d'entendre à la table là-bas et l'autre table, parler de territoire, puis qui avait aucunement rapport, bien, je veux dire, comme si on n'était pas présent. C'est une remarque, c'est pas une question.

1700

Alors ma question, moi, je vais demander au promoteur, moi, ce que je voudrais savoir, tantôt quand il parlait, puis là, il parlait pourquoi il y avait cette affaire-là, il parlait de raisons, c'était à cause de la demande.

1705

Mais moi, ce que j'aimerais savoir, c'est la demande de qui? Étant donné que tout le monde sait que présentement, l'État de New York et l'État du Vermont sont en train de pas se servir de l'électricité. C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710

C'est votre question. Vous pouvez nous expliquer de quelle demande on parle?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉRI:

1715

Oui. Effectivement, c'est la croissance de la demande en termes énergétiques, et c'est pour satisfaire au plan de l'entreprise, au Plan stratégique de l'entreprise.

Donc il y a du développement qui se fait, et on doit acheminer l'ensemble de cette énergie-là vers les grands centres de consommation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720

Mais est-ce que c'est pour l'exportation ou pour l'utilisation ici à l'intérieur de la province?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1725 Je vais demander à mon collègue qui est en étude de réseau de peut-être préciser l'horizon et comment est-ce que ça fonctionne. Monsieur Picard, c'est à vous.

PAR M. BRUNO PICARD:

1730 Oui monsieur le Président. En fait, le poste aux Outardes a plusieurs finalités. Premièrement, il y a un besoin d'acheminer la croissance additionnelle identifiée dans le Plan stratégique de l'entreprise. Donc on parle de futurs projets de production au nord.

1735 Également, le poste aux Outardes a une finalité de permettre la pérennité du réseau. Donc on parle des postes à sept cent trente-cinq (735 kV) limitrophes, donc les postes de Micoua et de Manicouagan.

Et ça permet de sécuriser et d'améliorer la fiabilité du réseau.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que c'est une demande – parce que j'ai pas saisi l'accroissement de la demande – est-ce que c'est une demande pour, par exemple – je vais m'exprimer autrement! La nouvelle ligne sept trente cinq (735 kV) que vous voulez mettre, est-ce que c'est par rapport au nouveau barrage de la Romaine ou par rapport à d'autres projets que peut-être dans le futur, ça va se réaliser?

Ou c'est pour vraiment exporter tout de suite l'électricité qu'on a?

1750 Donc c'est un peu ça la demande.

PAR M. BRUNO PICARD:

1755 Monsieur le Président, dans le fond, comme j'ai dit, un des besoins du poste aux Outardes, c'est pour pouvoir transiter la puissance additionnelle prévue dans le Plan stratégique de l'entreprise.

Comme vous voyez à l'écran, on a les futurs projets annoncés, donc on parle de Manic-3, il y a un gain de puissance qui va provenir de la réfection des groupes.

1760 On parle de Manic-2, d'un autre gain de puissance de cent vingt mégawatts (120 MW).

1765

On parle du troisième groupe de Sainte-Marguerite-3 dans la région de Sept-Îles, du complexe la Romaine présentement en construction et des futurs complexes de Magpie et de Petit-Mécatina.

1770

Donc le poste aux Outardes va permettre de pouvoir transiter sécuritairement l'ensemble de cette production-là dans le futur, en plus de répondre aux besoins de sécurité et de raffermissement de réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bacon, avez-vous une autre question?

1775

PAR M. MARCO BACON:

Oui, j'ai une autre question, même si la réponse n'est pas – bon OK!

1780

J'ai oublié de saluer tout le monde aussi ce soir, puis saluer ceux-là qui écoutent la radio, c'est radiodiffusé?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas supposé, pas de notre côté.

1785

PAR M. MARCO BACON:

Ah, il y a pas de radio communautaire? Ah, vous avez pas pensé, OK, c'est beau.

1790

Ma deuxième question, encore pour le promoteur!

Toujours dans ce qu'il démontrait dans le pourquoi il était là, il parlait des retombées de dix-sept millions (17 M\$) au niveau régional.

1795

Ma question est: combien à la communauté, je sais que dix-sept millions (17 M\$), c'est à peu près ce qu'il va faire en un mois, je voudrais savoir si on a des retombées en tant que communauté et territoire surtout?

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

OK. Monsieur Trépanier.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1805 Donc la question est par rapport aux dix-sept millions (17 M\$) de retombées économiques, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1810 Exactement.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1815 Quels seraient la répartition et les types de retombées économiques que l'on prévoit?

PAR LE PRÉSIDENT:

 Pour la communauté. Directement pour la communauté.

1820 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

 Directement pour la communauté?

PAR LE PRÉSIDENT:

1825 C'est ce que je comprends de votre question.

PAR M. MARCO BACON:

1830 Oui, c'est bien ça.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1835 Bien actuellement, on n'a pas de discussions d'entamées avec la communauté pour les retombées économiques directes.

1840 Autrement dit, il n'y a pas de négociation qui est actuellement en cours dans le cadre du projet aux Outardes. Mais les discussions demeurent possibles, par exemple soit sur l'application du PMVI et puis l'octroi de certains contrats gré à gré, si le Conseil de bande est disposé à entreprendre des négociations.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bergeron.

1845

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, j'aurais une question complémentaire sur le même sujet.

1850

Dans le chapitre de l'étude d'impact qui porte sur l'amélioration d'équité sociale, le promoteur affirme que les Innus, la création d'emplois pour les membres des communautés, en particulier les jeunes, est importante compte tenu de leur croissance démographique.

1855

Dans quelle mesure les retombées économiques régionales prévues en lien avec le projet privilégieraient la création d'emplois pour les membres de la communauté, en particulier les jeunes?

1860

C'est une affirmation que vous faites dans votre étude d'impact, est-ce que c'est possible pour vous de préciser l'orientation que vous souhaitez prendre en termes de création d'emplois auprès des jeunes?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1865

Oui. Nous, ce qu'on constate, c'est que les négociations, comme je dis, ne sont pas entreprises avec la Communauté innue de Pessamit, mais entre autres, le déboisement, surtout le déboisement, la partie de préparation, ce serait quelque chose qui serait probablement intéressant, donc qui inclut la partie de la population jeune de la communauté innue.

PAR LE COMMISSAIRE:

1870

Est-ce que vous pensez à une approche que vous avez privilégiée dans le cadre du projet de la Romaine, en termes de création d'emplois auprès des communautés autochtones?

1875

Par exemple, ici on a d'autres projets sur la Côte-Nord, notamment la construction du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, quelles ont été les actions posées pour favoriser l'emploi de la main-d'oeuvre ou d'entreprises autochtones dans ces autres projets?

1880

Est-ce que c'est une démarche qui pourrait être comparable, disons, à ce qui a déjà été réalisé par le promoteur dans le cadre de d'autres projets similaires sur la Côte-Nord?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui, absolument, oui.

1885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et combien d'emplois ça pourrait générer pour la communauté?

1890 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

L'évaluation des emplois pour la communauté, ça l'a toujours pas été fait en tant que telle, parce que les négociations n'ont pas été entreprises.

1895 Mais dès qu'on peut établir le contact et déjà là, répertorier les types d'emplois et les types de main-d'oeuvre disponibles, il y aurait moyen de voir...

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Ce serait un sujet que vous voudriez mettre sur la table avec la communauté pour déterminer...

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

1905 Absolument. Hydro-Québec est ouverte à toute négociation concernant les retombées.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dépendamment de l'expertise et des métiers...

1910 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Évidemment, évidemment. Mais majoritairement, les contrats, ce sont des contrats qui vont par appel d'offres, mais dans ce cas-là, si on peut privilégier des contrats gré à gré, puis il y a des ententes avec la communauté autochtone, bien, c'est ce qu'on va privilégier.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1920 Ça, c'est en plus du un pour cent (1 %) qui pourrait être réparti à des organismes dans le cadre de votre PMVI?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Absolument, oui.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce un pour cent (1 %) là, est-ce qu'il est annuel?

1930 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Est-ce qu'il est annuel ou c'est un montant global?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

C'est un montant global.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui est estimé seulement au moment de la construction de la ligne?

1945 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

C'est un pour cent (1 %) de la valeur totale du projet que normalement on confirme dès le départ du projet, dès la construction, oui.

1950 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la réponse.

PAR M. MARCO BACON:

1955 Monsieur le Président, croyez-vous qu'il y a un genre de litige avec ce que monsieur dit, il attend des négociations, puis...

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce qu'on a compris, c'est qu'Hydro-Québec serait disposée à rencontrer la communauté pour discuter de l'expertise que la communauté pourra offrir, puis des emplois qui pourraient être privilégiés, c'est ce que je comprends?

1965

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui monsieur le Président, absolument, oui.

1970

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est sur la table.

1975

PAR M. MARCO BACON:

Oui. Bien, c'est sur la table depuis 2009.

1980

PAR LE PRÉSIDENT:

Depuis 2009? Vous étiez prêts en 2009 à discuter de?

1985

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

La participation de la communauté innue, depuis 2009, depuis le début qu'on a fait la première présentation, oui, on essaie d'établir le contact depuis le tout début.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

1995

PAR M. MARCO BACON:

Parce que sur le fait qu'il sait pas vraiment encore, puis ça, c'est depuis 2009, en tout cas!

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous viendrez nous le dire le 15.

PAR M. MARCO BACON:

2000 D'accord.

ROGER COLLARD

2005

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais monsieur Roger Collard.

2010

PAR M. ROGER COLLARD:

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015

Bonsoir.

PAR M. ROGER COLLARD:

2020

Je vais m'adresser au promoteur.

Est-ce qu'au moment où on se parle, il y a des rencontres qui se tiennent entre certains élus du Conseil et des membres de l'Hydro, concernant le projet, le futur projet, plus disons des barrages qui ont déjà été faits puis des dégâts sur les terres qui ont été faits, est-ce que présentement, vous avez des rencontres avec soit les membres du Conseil?

2025

Parce qu'on a entendu dire qu'il pourrait y avoir eu des rencontres, sans avoir consulté la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Monsieur Trépanier.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉRIER:

2035

Monsieur le Président, dans le cadre du projet du poste aux Outardes, il y a aucune négociation qui est en cours avec le Conseil de bande des Innus de Pessamit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 OK.

PAR M. ROGER COLLARD:

2045 Puis suite à ça, disons, est-ce qu'il pourrait y avoir une entente de signée, disons, sans la consultation de la population? Parce que, je vais dire bien franchement, nous autres, on n'est pas très consultés ici sur la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 OK. Monsieur Trépanier, allez-y.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2055 En termes de négociations, c'est sûr que nous, on négocie avec le Conseil de bande de Pessamit, avec les élus de la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Là, pour l'instant, il y a pas d'ententes...

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Pour l'instant, il y a pas de négociations en cours, il y a pas d'ententes, il y a rien.

2065 Mais on est toujours disposé et ouvert à les rencontrer, à leur volonté.

PAR M. ROGER COLLARD:

2070 Mais moi, ce que je voudrais savoir, est-ce qu'il pourrait y avoir une entente sans approbation de la population disons?

2075 Parce que ce projet-là concerne, je pense, plus la population de Pessamit que le Conseil en lui-même. C'est la Bande de Pessamit qui a ce territoire-là, puis ça concerne toute la population de Pessamit, pas juste six (6) membres puis sept (7) membres de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trépanier.

2080 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Monsieur le Président, on doit faire affaire avec les élus du Conseil de bande innu de Pessamit.

2085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si j'essaie de résumer la réponse, c'est que vous, officiellement, vous voulez discuter avec les officiels qui sont en place?

2090 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2095

Puis vous dites en même temps qu'il n'y a pas de discussions, que vous avez pas rencontré, que vous avez pas négocié et que vous avez pas d'ententes avec personne, c'est ce que j'ai bien compris de la réponse?

2100 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

C'est la réponse.

PAR M. ROGER COLLARD:

2110 Puis dans tout ça, qu'est-ce qu'on fait ici, nous autres? Disons qu'il y a une entente entre le Conseil puis eux autres, puis nous autres, la population, qu'est-ce qu'on fait ici?

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Mais là, ce que je comprends, c'est qu'il y en a pas d'ententes.

PAR M. ROGER COLLARD:

2120 Mais là, c'est ça que j'essaie de voir. Comme lui, il dit, il négocie avec le Conseil de bande, mais la population, il nous invite ici juste pour nous dire qu'en fin de compte, si on prend juste six-sept (6-7) membres du Conseil pour que le projet soit autorisé! On est trois mille cinq cents (3500) ici sur la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Mais là, Hydro-Québec, ce que j'ai compris de la réponse, c'est qu'elle n'a pas rencontré personne depuis 2009, qu'il n'y a pas d'ententes avec la communauté.

PAR M. ROGER COLLARD:

2130 On n'a jamais été consulté non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135 Vous viendrez nous le dire. Mais aussi, vous avez à vous parler. Je vais dire ça de même!

PAR M. ROGER COLLARD:

Parce qu'eux autres, ils auraient dû venir avant nous dire ce qu'il en était de ce projet-là.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2145 Donc il n'y a personne d'autre au registre. Regardez, on va prendre une pause de dix (10) minutes, donc on va revenir à neuf heures et demie (9 h ½) tapantes.

La Commission a encore d'autres questions à vous poser. J'inviterais les personnes, si vous avez encore des questions, des points d'intérêts, à vous inscrire au registre.

2150 Donc merci beaucoup, on revient à neuf heures et demie (9 h ½) pile. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2155

**REPRISE DE LA SÉANCE
JACK PICARD**

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Nous allons reprendre. Du côté du registre, il y a une personne, c'est monsieur Picard.

Donc monsieur Picard, nous vous invitons.

2165

PAR M. JACK PICARD:

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Bonsoir.

PAR M. JACK PICARD:

2175

La question s'adresse au promoteur. C'est suite au questionnement de la personne qui m'a précédé, quand il a demandé, effectivement, est-ce la demande énergétique du Québec qui fait en sorte que la stratégie du réseau qui est à améliorer et que le poste Outardes devient, quant à l'énergie des futures centrales du projet de la Romaine, est-ce que cette énergie-là sera pour consommation interne ou pour exportation externe au Québec?

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trépanier.

2185

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui monsieur le Président. En réponse à la question de monsieur Picard, forcément, le réseau, la partie transport de l'ensemble du réseau doit répondre à la production qui lui est rattachée.

2190

La demande en tant que telle est variable par année. Et c'est bien sûr qu'Hydro-Québec, oui, fait des exportations, mais c'est pas le but ultime du poste aux Outardes.

2195

Le poste aux Outardes va intégrer de la production effectivement additionnelle, mais va également permettre, comme on disait plus tôt, d'augmenter la fiabilité et la sécurité du réseau,

puis va également permettre la réfection éventuelle des postes Micoua et Manicouagan. Ça, c'est très important, parce que ce sont des postes qui sont arrivés à la fin de leur vie utile.

PAR M. JACK PICARD:

2200

Est-ce que ma question a été comprise?

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

Regardez, est-ce que vous pourriez nous préciser davantage si la demande additionnelle va être consommée – si je comprends bien votre question – est-ce que ça va être consommé au Québec ou il va y avoir une partie qui va être exportée?

Est-ce que c'est ça votre question, monsieur Picard?

2210

PAR M. JACK PICARD:

2215

C'est tout à fait ça, monsieur le Président. Et j'ose préciser, pour donner la chance au coureur, en supposant que le poste Outardes est amélioré et le réseau est fiable, la production des centrales futures de la Romaine, selon chercher le courant, on nous dit que c'est de l'ordre de trente-cinq (35 %) à quarante pour cent (40 %) que cette énergie-là produite va être exportée à l'extérieur du Québec.

2220

Et pour bien comprendre, j'ai compris de la part du promoteur que c'est sensiblement la moyenne annuelle.

C'est quoi la moyenne annuelle d'exportation d'énergie faite par le promoteur?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉRIER:

2225

Monsieur le Président, je n'ai pas les chiffres de l'exportation annuelle, mais c'est une donnée qui est sûrement disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Vous nous la ferez parvenir.

2235

Mais pour revenir à l'essence même de la question de monsieur Picard, est-ce que c'est de l'énergie qui va venir de la Romaine et qu'il va y en avoir un certain pourcentage qui va être exporté? Est-ce que c'est ça, la future ligne sept cent trente-cinq (735 kV)?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2240 Donc l'énergie de la Romaine va être intégrée sur le réseau d'Hydro-Québec. C'est un réseau qui est tout maillé, monsieur le Président, et Hydro-Québec fait de l'exportation annuellement.

Donc je ne crois pas qu'ils ne feront plus d'exportation, ça se poursuit.

2245 Donc c'est selon la demande également à l'extérieur, donc les ventes qu'ils peuvent faire sur le marché et ainsi de suite.

PAR M. JACK PICARD:

2250 Est-ce qu'on pourrait avoir un ordre de grandeur, monsieur le Président, lorsque le promoteur nous répond qu'il y a de l'exportation annuellement?

Est-ce qu'on pourrait avoir un ordre de grandeur, sans avoir le détail de l'exportation de l'année dernière ni d'une telle année, mais une moyenne?

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En moyenne à Hydro-Québec.

PAR M. JACK PICARD:

2260 Et non pas me faire répondre par "selon la demande".

Moi, c'est comme si je disais à quelqu'un: peut-être, selon tes désirs!

2265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, on pose des questions.

2270 Donc ce serait quoi la moyenne d'exportation, est-ce que vous le savez?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Je vais consulter mon collègue, moi, j'ai pas cette valeur-là en moyenne, malheureusement.

2275 Monsieur Picard, savez-vous cette moyenne-là? On peut la fournir, si monsieur Picard n'a pas le chiffre.

PAR M. BRUNO PICARD:

2280 Monsieur le Président, j'ai malheureusement pas ces chiffres avec moi.

Ce que je peux dire par contre, c'est que la mission première d'Hydro-Québec, c'est d'alimenter les clients québécois.

2285 Donc tous les surplus peuvent être vendus sur les marchés externes pour faire bénéficier l'ensemble des actionnaires, soit l'ensemble de la province.

PAR LE PRÉSIDENT:

2290 Est-ce que vous pourriez nous trouver le chiffre d'ici quarante-huit (48) heures?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2295 Oui, on va vous trouver le chiffre d'une moyenne annuelle. Mais pour ce qui est du reste de la demande, ça va rentrer dans cette moyenne-là, je suppose.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 OK. Avez-vous une autre question, monsieur Picard?

PAR M. JACK PICARD:

Oui. Je reviens toujours à ma première question du début!

2305 Évidemment, c'est carrément à la Commission proprement dite, je réitère encore une fois, comment cela se fait-il qu'on n'ait pas eu de traduction simultanée, et pourquoi qu'il y a eu des échanges privilégiés avec le requérant?

2310 Si le requérant était dans sa bonne foi, à une démarche de bonne foi, il aurait tablé quand même que la population devait être informée.

Un processus d'information, sans être biaisé, doit être fait dans la langue et traduit, pour le bénéfice des membres de la Bande.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, il y a une partie qui est une opinion, puis une partie qui est une question qui s'adresse à la Commission.

2320 **PAR M. JACK PICARD:**

Voilà.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je vais vous répondre. Le BAPE ou une commission d'enquête rencontre les trois (3) parties séparément en rencontre préparatoire.

2330 On a rencontré Hydro-Québec séparément, je me souviens plus des dates, mais je pourrais les trouver facilement.

On a rencontré le ministère du Développement durable et par conférence téléphonique, le ministère des Ressources naturelles, en rencontre préparatoire.

2335 Et on a rencontré le requérant en rencontre préparatoire, parce qu'on explique à chacune des parties comment la Commission va opérer, comment va se dérouler la soirée de ce soir, et tous les détails de la soirée de ce soir ont été discutés avec le requérant, parce que c'est lui qui a demandé l'audience.

2340 Et pour répondre à votre question sur la traduction simultanée, la question a été soulevée. Et il n'est pas apparu opportun à ce moment-là d'avoir une traduction simultanée, parce que si une personne, ce qu'on nous a répondu, nous, on a compris que la séance allait se dérouler en français, puisque tout le monde s'exprime en français.

2345 Et que si quelqu'un avait voulu s'exprimer en innu, le représentant, le requérant était prêt à assermenter quelqu'un de la communauté pour traduire.

Donc à ce moment-là, nous, on peut pas aller plus loin, là. Ça fait que c'est ça qui s'est discuté.

2350 Donc c'est pas une rencontre privilégiée, c'est une rencontre que la Commission fait à chaque fois qu'il y a une commission d'enquête, pour dire, voici comment ça va se dérouler.

PAR M. JACK PICARD:

2355

Dans le grand principe du BAPE, des audiences publiques, toute personne peut demander une audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

Oui.

PAR M. JACK PICARD:

2365

Est-ce que la personne, le simple mortel que je suis, sans avoir un titre, un chapeau, demanderait une audience?

PAR LE PRÉSIDENT:

2370

Oui.

PAR M. JACK PICARD:

2375

Et là, je vous dirais, je veux avoir une traduction anglaise, une traduction innue, et vous auriez accepté?

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Pas nécessairement.

PAR M. JACK PICARD:

2385

Parce que la population ici, sa langue première, c'est l'innu. Et là, je vous dis, le grand principe des audiences publiques, le respect d'information dans la langue...

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme vous, monsieur Picard, vous auriez pu demander une commission d'enquête.

2390

PAR M. JACK PICARD:

Et là, j'aurais pu vous dire, je vais vous donner l'opportunité d'assermenter quelqu'un, puis vous auriez accepté ça, de traduire en anglais, en français ou en espagnol.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Ça dépend si vous êtes représentant de la communauté ou si vous êtes monsieur Picard citoyen.

Moi, la personne qui a fait la requête, c'est le chef de Pessamit.

2400

PAR M. JACK PICARD:

D'autant plus c'est le chef. Il doit représenter les intérêts de la population. Je m'excuse, là!

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, vous viendrez nous le dire le 15.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410

Parce que là, la procédure est déjà biaisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Mais vous viendrez nous le dire le 15.

PAR M. JACK PICARD:

De par la modalité que vous avez privilégiée. Ça, c'est pour la population.

2420

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Avez-vous une autre question?

2425

PAR M. JACK PICARD:

Oui. Dans la présentation du promoteur, pour les projets à venir, les centrales à venir, en supposant que ces centrales-là produisent et que l'amélioration des centrales actuellement du réseau de Manic et de celui de Toulnostouc et de SM-3, est-ce que l'amélioration du poste Outardes et du poste Manicouagan, parce que dans la présentation, les deux (2) postes sont à améliorer, et dans le projet du promoteur, on intitule le projet poste Outardes. Depuis quelques réponses, on nous dit toujours, le poste Manicouagan doit être amélioré, il est à sa fin de vie, en même temps que le poste Outardes.

2430

2435 Est-ce qu'il y a un projet qui est manquant ou c'est voulu de même, de ne pas présenter l'ensemble de la réfection des deux (2) postes? Ou le poste Outardes va prendre le relais du poste Manicouagan?

PAR LE PRÉSIDENT:

2440 Monsieur Trépanier.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2445 Monsieur le Président, le poste aux Outardes est un poste qui est requis dans le cadre de l'amélioration du réseau bien entendu et de la croissance.

Et ça va permettre la réfection, comme on dit, de Micoua et de Manicouagan. Donc il ne remplacera pas les autres postes et il est requis pour justement permettre cette réfection.

2450 Donc on doit un peu, comment je dirais, permettre le jeu et l'échange de transit de puissance vers le nouveau poste aux Outardes, pour justement permettre la réfection des équipements qui sont dans les postes Micoua et Manicouagan.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Monsieur Picard.

PAR M. JACK PICARD:

2460 On me dit que le poste, le nouveau poste qui va être complémentaire à Micoua, permettra de transiter l'énergie produite par les futures centrales vers le sud.

2465 Manicouagan prend juste une partie, selon la présentation, ou je suis complètement dans le champ, de par la compréhension de votre présentation?

2470 Et vous nous dites depuis deux-trois (2-3) réponses que les postes Micoua et Manicouagan vont devoir être améliorés ou sont à leur fin de vie, est-ce que je comprends que la nouvelle structure de sectionnement, poste Outardes, améliore les deux (2) postes existants, et que le poste Micoua est un poste par lequel transite toute l'énergie produite par le réseau des centrales Manic-Outardes et Touloustouc, et que le poste Manicouagan sectionne l'énergie des centrales de Betsiamites et des autres centrales?

Est-ce qu'on comprend que le poste Manicouagan est moins important que le poste Micoua, et que le poste Outardes vient renforcer ou vient améliorer le poste...

2475

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trépanier, pouvez-vous nous préciser ça?

2480

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Avez-vous une figure, un acétate?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2490

Oui, on peut vous mettre l'acétate, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495

Et après ça, on pourrait démêler un peu, comme vous avez essayé de l'expliquer, pour qu'on puisse comprendre.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2500

Je vais passer la parole à monsieur Picard qui est en planification du réseau, pour expliquer l'intégration du nouveau poste aux Outardes, et ce que ça va permettre également dans Micoua et Manicouagan.

PAR M. BRUNO PICARD:

2505

Monsieur le Président, vous voyez à l'écran le schéma de liaison de la topologie de réseau qui va résulter de l'addition du poste aux Outardes.

Donc si vous pouvez voir à gauche, on a le réseau avant 2014 qui correspond à l'année de mise en service du poste aux Outardes.

2510

On a le poste Micoua et Manicouagan, puis pour situer les gens, on a le poste Arnaud à proximité de Sept-Îles. Donc le réseau à sept cent trente-cinq (735 kV) est constitué, c'est un

2515 extrait, de cette ossature-là. Donc on a trois (3) lignes à sept trente-cinq (735 kV) dont deux (2) qui descendent au poste Manicouagan et une qui descend vers le poste Micoua.

De la région ici, on a cinq (5) lignes qui descendent vers le sud du réseau.

2520 Lorsqu'on va venir insérer le poste aux Outardes, c'est qu'on vient le construire à proximité du poste Micoua. On vient sectionner l'actuelle ligne 7011 qu'on vient raccorder dans le poste aux Outardes, et on débranche la ligne 7004 qui va vers le poste des Laurentides à proximité de Québec et qu'on vient raccorder au poste aux Outardes. Et on ajoute une ligne de bouclage.

2525 Donc le schéma à votre droite, à la droite, est identique à ce schéma-ci, donc présenté différemment.

C'est une nouvelle topologie de réseau qui permet de respecter les critères de conception et d'améliorer la fiabilité.

2530 Avec cet aménagement-là, on est capable de pouvoir effectuer la pérennité à venir dans les postes Micoua et Manicouagan.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535 Merci beaucoup. Moi, ça me va.

Merci beaucoup.

PAR M. JACK PICARD:

2540 Merci.

MARCO BACON

2545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'avais une autre personne au registre, monsieur Marco Bacon.

2550 **PAR M. MARCO BACON:**

Rebonsoir, monsieur le Président, puis tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Bonsoir.

PAR M. MARCO BACON:

2560 Moi, ma question, ça va être encore pour le promoteur. Est-ce qu'il y aurait possibilité, parce que c'est une question que plusieurs personnes se posent, advenant, en parlant des retombées économiques, et qu'il y ait une entente avec la communauté ou le Conseil de bande, est-ce que des ententes au point de vue, tu sais, qu'on n'ait pas à payer de l'électricité, c'est faisable?

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Est-ce qu'une telle condition peut être dans une entente?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2570 À prime abord, je vous dirais que non. Nous, on traite le projet en tant que tel, et c'est pas nécessairement une condition envisageable.

PAR M. MARCO BACON:

2575 Vous comprendrez, monsieur le Président, que...

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Mais ça, dites pas votre opinion, vous viendrez me le dire le 15.

 Est-ce que vous avez une deuxième question additionnelle, parce que là, on a eu la réponse. Pour l'instant, on a vu que c'était pas sur un projet d'entente ou quoi que ce soit, donc ça va être discuté plus tard.

2585 **PAR M. MARCO BACON:**

 Mais il m'a toujours pas dit si c'était possible ou non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Pardon?

PAR M. MARCO BACON:

2595 Ma question, c'est: Est-ce possible ou non?

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Est-ce possible ou non!

PAR M. MARCO BACON:

Oui. Mais là, c'était dans ma première question, là.

2605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Donc on a compris que pour l'instant, non.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2610 Envisageable ou possible, ce n'est pas possible.

PAR M. MARCO BACON:

2615 OK. Là, j'ai une deuxième question. Est-ce dû au fait à cause que là présentement, on négocie, il négocie, et puis en sachant qu'en nous faisant payer, bien, il reprend son argent, est-ce pour ça que c'est pas possible?

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Je suis pas sûr d'avoir bien compris.

PAR M. MARCO BACON:

2625 Je me suis peut-être mal exprimé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Tantôt, là, on a eu comme réponse qu'il y avait rien qui se négociait présentement. C'est ce que j'ai compris, là.

PAR M. MARCO BACON:

Oui, bien, c'est ce que j'ai compris aussi.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous dites?

2640

PAR M. MARCO BACON:

Et là, à ma deuxième question, là, je dis, est-ce que c'est au fait que présentement, il y a eu comme la ligne qui passe présentement, ça a déjà été négocié, puis on repaie l'électricité, OK. Ça, tout va bien, là? OK.

2645

Ça fait que est-ce à cause qu'il pourrait pas nous reprendre son argent?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous dites que là, la ligne électrique, elle passe, puis tout le monde reçoit le courant.

2650

PAR M. MARCO BACON:

Bien, tout le monde, il y a eu des négociations pour ça, mais là, on continue de payer l'électricité, OK.

2655

Mais si c'est impossible ou si présentement c'est non, c'est la raison, c'est parce qu'il faut vraiment qu'on paie?

2660

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Trépanier.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉRIER:

2665

Monsieur le Président, les tarifs, au niveau de l'achat d'électricité, sont identiques pour l'ensemble de tous les citoyens du Québec, incluant toutes les communautés autochtones du Québec.

2670 Maintenant, dans le cadre du projet, on est toujours ouvert à toutes négociations, malgré qu'actuellement, il n'y a pas de négociations qui sont en cours, mais qui pourraient être, ça demeure possible.

2675 Puis comme je disais, ça pourrait être sur l'application du Programme de mise en valeur intégrée ou l'octroi des contrats de gré à gré. Puis là, bien, c'est toujours avec le Conseil de bande, s'ils sont disposés à en discuter, avec les élus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Merci beaucoup.

PAR M. MARCO BACON:

2685 OK, donc c'est possible. Merci beaucoup.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission aimerait savoir pourquoi dans l'étude d'impact, il est précisé que si on fait tout de suite la déforestation de l'emprise – non, je vais me reprendre!

2695 Pourquoi si on coupe maintenant l'emprise serait moindre?

Dans l'étude d'impact, vous dites, si on défait tout de suite la déforestation, on va prendre moins large d'emprise. J'aimerais ça bien le comprendre.

2700 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉRIER:**

Juste un instant, monsieur le Président, je fais juste consulter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 C'est la question numéro 1 dans le PR5.1, questions additionnelles.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2710 OK. Je vais juste passer la parole à monsieur Hébert, la question de distance, il peut vous préciser le pourquoi.

PAR M. JEAN HÉBERT:

2715 Monsieur le Président, il y a plusieurs lignes à sept trente-cinq (735 kV) à mettre en parallèle le long de l'emprise existante. Donc en déboisant l'ensemble de l'emprise, pour positionner ces lignes en parallèle, ça nous permet de les serrer les unes sur les autres davantage que si on laissait des bandes boisées entre.

2720 Parce qu'il faut, en fonction de la hauteur des arbres, prévoir quarante-cinq mètres (45 m) de part et d'autre d'une ligne à sept cent trente-cinq (735) kV. Donc en déboisant complètement l'espace, on peut resserrer davantage les lignes les unes sur les autres et faire en sorte qu'il n'y ait que trente-deux point cinq mètres (32,5 m) de distance entre chacune des lignes.

2725 Donc au total, étant donné qu'il y aurait éventuellement quatre (4) lignes sept trente-cinq (735 kV), l'emprise, la largeur globale pour l'ensemble sera moindre que si on avait laissé des bandes boisées entre chacune.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 OK. Si je comprends bien, vous dites que s'il y avait une ligne qui passait, il y aurait quarante-cinq mètres (45 m) de largeur?

PAR M. JEAN HÉBERT:

2735 De part et d'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 De part et d'autre.

PAR M. JEAN HÉBERT:

2745 Donc quatre-vingt-dix mètres (90 m) par ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vu qu'on déforeste au complet tous les à-côtés, ça fait en sorte que ça prend trente quelques mètres, un petit peu moins?

2750

PAR M. JEAN HÉBERT:

Un calcul rapide, en donnant les chiffres approximatifs, quatre (4) fois quatre-vingt-dix mètres (90 m), ça donne trois cent soixante mètres (360 m) de largeur, alors qu'on a une emprise ici de trois cents mètres (300 m).

2755

Donc on a sauvé l'équivalent en déboisement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

OK. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE:

2765

Toujours sur la question de l'emprise qui est prévue au projet du poste aux Outardes, pourriez-vous nous expliquer le choix technique de prévoir deux (2) nouvelles lignes puis une emprise pour une éventuelle future ligne entre deux (2) lignes que vous projetez de construire immédiatement?

2770

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Monsieur le Commissaire, on peut peut-être montrer, je vais passer la parole à monsieur Picard, et on va montrer peut-être le schéma, la capsule 33, s'il vous plaît!

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le fond, monsieur Bergeron, si j'ai bien compris, c'est pourquoi la future ligne sept trente-cinq (735 kV) passe entre la 7004 et la 7101?

2780

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est bien.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2785

C'est bien, on a compris la question.

PAR M. BRUNO PICARD:

2790

Donc monsieur le Président, monsieur le Commissaire, la réponse à cette question est pour éviter des croisements de lignes dans le futur.

2795

Donc lorsque la future ligne sept trente-cinq (735 kV) sera requise, elle va pouvoir venir s'insérer entre les deux (2) lignes identifiées et parcourir son emprise et redescendre vers le sud. Donc ça évite des croisements de lignes.

C'est un critère de conception de réseau, d'un point de vue de sécurité.

PAR LE COMMISSAIRE:

2800

OK. Toujours complémentaire, qu'est-ce qui vous empêche techniquement de faire les deux (2) lignes côte à côte et d'en arriver à un point où lorsque vous aurez besoin d'une troisième ligne, qu'elle puisse se faire dans l'emprise, dans une emprise qui serait élargie à partir du moment de la réalisation du projet, quitte à ce que vous reconfiguriez les entrées de poste?

2805

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Monsieur le Commissaire, je vais juste demander à monsieur Picard de préciser.

2810

PAR M. BRUNO PICARD:

2815

C'est une question d'une disponibilité de réseau. Donc le fait d'avoir mis en parallèle de façon serrée les deux (2) lignes présentement, donc nous oblige dans le futur à rendre la ligne indisponible et modifier deux (2) ou trois (3) pylônes à chaque extrémité, pour pouvoir revenir à cette configuration.

Donc on parle d'une indisponibilité de plusieurs mois qui créerait une indisponibilité de réseau non acceptable.

2820 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'éventuellement, le fait que vous configuriez les deux (2) lignes côte à côte, est-ce que ça pourrait éventuellement éviter un empiètement sur la bande riveraine de l'éventuel cours d'eau en périphérie du poste?

2825 Peut-être préciser ma question! Dans le poste existant, dans le poste que vous projetez de réaliser, il y a un cours d'eau qui a été identifié, qui est très clair dans la carte que vous avez actuellement, je reviens au scénario de deux (2) lignes côte à côte, indépendamment de l'indisponibilité, est-ce que le fait que les deux (2) lignes soient côte à côte éviterait un éventuel empiètement sur la bande riveraine du cours d'eau qui est en périphérie du poste?

2830 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

Au niveau ici que vous parlez, monsieur le Commissaire?

2835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, c'est ça.

2840 **PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:**

2845 C'est sûr que si les deux (2) lignes étaient côte à côte immédiatement, et on prévoirait la prochaine ligne dans une seconde phase qui serait difficilement réalisable, question d'indisponibilité pour la réaliser par après, là, pour une certaine période ou une certaine durée jusqu'à ce que l'autre ligne arrive, oui, il y aurait moyen juste de conserver cette zone-là, mais dans une éventualité assez prochaine, quand l'autre ligne arrivera, bien, ça va être à faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Mais quand vous parlez de la ligne, elle va arriver quand, cette ligne-là? Vous parlez d'un horizon de quinze (15) ans qui va se déterminer comment? Quelle est la probabilité?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2855 Monsieur Picard peut préciser dans la planification du réseau.

PAR M. BRUNO PICARD:

2860 L'arrivée, monsieur le Président, l'arrivée de la nouvelle ligne est tributaire d'un projet de production important qui déclencherait le besoin de la ligne, donc on parle, comme je vous ai montré tout à l'heure, d'un projet comme Petit-Mécatina ou un bloc de puissance, Manic-3.

2865 On parle d'un horizon de cinq (5) à dix-quinze (10-15) ans. Donc si on parle du projet Magpie qui est annoncé pour 2025-2030, c'est un horizon de quinze (15) à vingt (20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2870 Donc à ce moment-là, ça m'amène à poser encore la question: Pourquoi déboiser maintenant?

PAR M. BRUNO PICARD:

La question de déboisement, c'est une question de méthode de construction et de sécurité.

2875 Donc de part et d'autre d'une ligne, il y a une emprise à déboiser pour permettre, de un, l'inspection de la ligne, et de deux, lors de la construction, une certaine sécurité pour les travaux. Et ainsi éviter le croisement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880 Du côté du ministère, par rapport à la Procédure d'évaluation environnementale, est-ce que vous donnez des autorisations sur des travaux qui vont se réaliser dans quinze (15) ans?

PAR M. DENIS TALBOT:

2885 En fait, on donne des autorisations sur ce qui est demandé par le promoteur.

2890 Le déboisement en question, il est demandé dans le cadre de ce projet-là, en prévision d'un projet futur, comme on peut demander, par exemple, une superficie un peu plus grande pour un poste, parce qu'on sait avec quasi-certitude qu'il va y avoir d'autres départs éventuellement, puis ça permet de configurer le poste de façon efficace dès maintenant.

2895 Par exemple, dans le cadre, je reviens encore au projet de raccordement des lignes de la Romaine, on a autorisé, le gouvernement a autorisé des structures à sept cent trente-cinq (735) kV qui sont exploitées à trois cent quinze (315) kV actuellement, ceci dans le but d'éviter la construction éventuelle d'une autre ligne.

2900 Quand il y aura une puissance supplémentaire à transiter par ces lignes-là, dans un futur quand même prévisible, bien, on passera la tension à sept cent trente-cinq (735 kV) et non plus à trois cent quinze (315 kV).

Donc la situation nous a été expliquée, puis on a consulté entre autres le MRN secteur Énergie là-dessus, puis c'est quelque chose qui est acceptable, puis ça permet d'éviter des impacts supplémentaires dans le futur.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, ça va. Monsieur Bergeron.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Toujours auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! Comment doit-on interpréter la réglementation sur l'évaluation des impacts sur l'environnement au regard justement de l'autorisation d'éventuelles expansions, en termes d'infrastructures, versus l'exigence de la procédure d'étude d'impact puis de consultation?

2915 Entre autres pour le poste qui nous est présenté ici, il y a une phase ultime qui touche éventuellement des lignes à sept cent trente-cinq (735 kV) et à trois cent quinze (315) kV, alors dans quelle mesure on concilie l'exigence de l'autorisation de l'étude d'impact et de l'autorisation environnementale pour des projets et des éléments en regard du projet qui nous est présenté et qui serait déjà autorisé?

2920 **PAR M. DENIS TALBOT:**

On regarde les impacts du projet qui nous est présenté actuellement, puis si ces impacts-là nous apparaissent acceptables, je pense qu'il n'y a pas de raison de ne pas les autoriser.

2930 Si on parle à l'intérieur du poste, puis je reviens encore toujours aux quatre (4) postes qui accompagnent les quatre (4) lignes de la Romaine finalement, puis il y a des superficies plus grandes qui ont été autorisées pour ces postes-là, parce qu'actuellement, ce sont des postes qui servent à trois cent quinze (315 kV), mais l'espace a déjà été prévu pour d'éventuels dépassements à sept cent trente-cinq (735 kV).

2935 Donc ça permet de faire des travaux dès maintenant, de configurer ces espaces-là puis de les optimiser en fonction de ce qui est à venir, plutôt que de retourner puis, bon, qu'il y ait des travaux supplémentaires, qu'on ait à déplacer des choses.

Quand les impacts de ces prévisions-là sont acceptables, on considère qu'ils font partie du projet actuel.

2940 C'est certain que ce qui est pas présenté dans le cadre du projet actuel, comme les éventuelles lignes, bien, ça, on se prononce pas là-dessus, parce qu'on n'a aucun détail, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2945 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Du côté d'Hydro-Québec, vous avez plusieurs bâtiments. Moi, j'aimerais ça savoir, dans la gestion de ces bâtiments-là, est-ce que vous avez des politiques d'économie d'énergie?

Comme par exemple, on parle de la luminosité, on parle de bâtiments LEED, c'est quoi pour Hydro-Québec?

2955 Autrement dit, Hydro-Québec demande des choses à ses clients, mais elle, elle fait quoi, Hydro-Québec, pour gérer, pour minimiser l'empreinte écologique?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2960 Vous parlez dans les bâtiments en général à travers toutes les installations d'Hydro-Québec ou sur le poste aux Outardes?

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 Sur le projet.

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

2970 Hydro-Québec respecte ses propres politiques en termes d'efficacité énergétique et utilise l'ensemble des équipements qui sont à faible énergie, la consommation d'énergie, aussitôt qu'on peut.

Donc que ce soit pour toute force motrice, toute force d'éclairage ou chauffage, donc on utilise tout ce qui est...

2975

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme par exemple pour l'éclairage, vous allez faire quoi pour minimiser l'empreinte écologique de l'éclairage dans votre poste?

2980

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Bien, en termes d'éclairage dans le poste, si je compare à des projets qu'on revoit actuellement l'éclairage, on s'organise pour avoir des éclairages à haute efficacité énergétique.

2985

Ainsi on tamise la lumière dans nos postes lorsque c'est pas nécessairement requis de les avoir à pleine luminosité, en période où est-ce que c'est qu'il n'y a pas d'exploitation ou de réfection qui se fait – pas de réfection, mais d'exploitation courante qui se fait ou d'entretien.

2990

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme là, il va y avoir des bâtiments où ça va être chauffé, il y a des bâtiments chauffés là-dedans?

2995

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Forcément, oui.

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, est-ce que vous adhérez à des normes LEED par exemple?

3005

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Bien, c'est sûr qu'au niveau du bâtiment, on respecte le Code canadien du bâtiment.

3010

Et pour ce qui est des produits à efficacité énergétique, ce sont des produits qu'on exige nos concepteurs et nos consultants d'indiquer dans nos plans et devis pour la construction des équipements, que ce soit au niveau de l'éclairage, que ce soit au niveau, comme je vous ai dit, d'équipements qui utilisent l'énergie en tant que telle.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous visez pas une norme particulière, c'est ce que je comprends?

3015

Vous visez pas à être certifié LEED par exemple?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3020 Pas pour les bâtiments de poste, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 OK. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai peut-être une autre question, concernant la planification du chantier.

3030 À la phase de réalisation du projet, c'est quoi votre échéancier en termes de plan de déploiement pour les employés?

Combien prévoyez-vous, en période de pointe, comment de personnel prévoyez-vous sur place? Est-ce que vous prévoyez de l'hébergement? Est-ce que vous prévoyez du transport?

3035 C'est quoi l'encadrement aussi que vous donnez au plan environnemental pour gérer votre chantier?

3040 On sait que dans votre étude d'impact, vous fournissez le cahier de charges pour les contracteurs qui vont travailler pour vous, mais je souhaiterais que vous précisiez exactement comment vous voyez la progression des travaux, le nombre de personnes que vous prévoyez sur le terrain lors de la phase critique, puis l'encadrement que vous allez leur donner en termes d'hébergement, de transport, puis l'aspect environnemental aussi pour gérer ce personnel-là sur place?

3045

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui monsieur le Commissaire. Pour répondre à votre question, au niveau des contrats et au niveau de nos propres travailleurs, il y aura pas nécessairement de campement de fait sur place.

3050

Donc forcément les gens devront voyager à partir du site de construction jusqu'à Baie-Comeau, donc ils devront se trouver un logement à Baie-Comeau.

3055 C'est une question de coût de projet et c'est une question d'économie en termes de réalisation, sinon les projets seraient probablement beaucoup trop dispendieux.

Maintenant, c'est sûr que nous, en tant qu'Hydro-Québec, nos propres travailleurs, on privilégie qu'ils utilisent des véhicules qui sont à faible consommation d'essence, lorsqu'on le peut. Si on a besoin de véhicules lourds, de camions ou quoi que ce soit, bien là, on doit les utiliser pour permettre la construction.

3060

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous prévoyez du navettage ou du transport collectif soir et matin?

3065

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Oui, ça, en termes de transport, là, je vais parler pour les employés qui vont être sous notre juridiction, oui, on s'attend à ce que nos gens qui sont sur le chantier se regroupent dans des véhicules et partent du centre de service de Baie-Comeau pour voyager ensemble. Donc c'est pas une personne un véhicule, là. Donc on maximise les espaces disponibles dans nos véhicules.

3070

PAR LE COMMISSAIRE:

Ce que je comprends, c'est qu'actuellement, vous prévoyez pas, disons, un autobus qui partirait le matin et qui monterait les travailleurs et qui redescendrait le soir?

3075

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

Je vous dis pas que c'est impossible, mais ce scénario-là est peut-être difficilement envisageable en raison des types de travaux.

3080

Donc bien évidemment, la première phase de travaux, vous m'aviez demandé aussi sur combien d'années ça s'étale, c'est sur deux (2) à trois (3) ans, incluant la mise en service. Donc on part en 2012 et c'est une mise en service en 2014.

3085

Donc la première phase qui va être la phase excavation, préparation du terrassement et ainsi de suite, ça va être la première phase. Donc de dire qu'on regroupe l'ensemble des travailleurs, c'est que la courbe d'effectifs va être variable.

3090

Maintenant, la pointe qu'on calcule, c'est une pointe – parce que c'est une question que vous avez également demandée, monsieur le Commissaire – va être d'environ cinquante (50) personnes qu'on prévoit sur le site en tant que tel.

3095

Si on trouve ou on juge important, on trouve une économie de faire voyager les gens par autobus, on dit pas que c'est impossible, et on peut le privilégier.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais les cinquante (50) personnes, est-ce que c'est des monteurs de lignes?

3105 Parce que dans l'étude d'impact, vous parliez que le déboisement en général dans la région, c'était trois cent cinquante (350) emplois, j'aimerais ça, par rapport à ce qu'on retrouve au PR3.1, je sais pas quelle page, mais grosso modo, on parle de combien d'emplois que le projet comme tel, et quelle catégorie d'emplois?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3110 Bien en tout premier lieu, il y a la partie déboisement. Donc on prévoit pas trois cents (300) personnes au niveau du déboisement.

3115 Le déboisement, ça va être une superficie qui est pas immense bien entendu.

Et la première phase, ça va être le déboisement du poste en tant que tel, donc la première zone stratégique, la première étape stratégique à réaliser dans le projet.

3120 Par la suite, ça va être de l'excavation, l'excavation et terrassement. Donc on parle de dynamitage, remblai-déblai.

3125 Et dans la seconde année, ça va être le début des installations en termes d'équipements dans le poste. Donc on parle de faire les fondations, monter les structures civiles et installer les équipements de sectionnement.

Mais l'effectif maximum qu'on prévoit, comme je dis, et je réitère, ça va être environ cinquante (50) personnes, donc on parle de camionneurs, on parle de gens qui vont avoir de la machinerie lourde et de l'excavation à faire, du dynamitage comme de raison.

3130 Et puis par après, bien, ça va être le bâtiment, donc une construction de bâtiment et d'équipements électriques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Pourriez-vous nous faire un petit tableau qui pourrait comprendre quelle sorte de travailleurs, combien de travailleurs, puis dans quelle période, c'est-à-dire la première année, la deuxième année, la troisième année, pour qu'on puisse voir la dynamique?

3140 Parce qu'on n'a pas abordé le thème du logement comme tel, est-ce que vous avez évalué que tout ce monde-là pouvait se loger et aussi que vous alliez trouver ces personnes-là ici dans la région pour les faire travailler, puisqu'il y a d'autres projets? Est-ce que la main-d'oeuvre est disponible?

3145 Donc il y a deux (2) volets. Donc dans le fond, faire un petit tableau qui pourrait résumer ça.

 Mais est-ce que la main-d'oeuvre est disponible ici?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3150 Bien, il y a diverses mains-d'oeuvre qui vont être disponibles, oui, mais par contre, c'est pas toute la main-d'oeuvre.

3155 Forcément, il va y avoir de la main-d'oeuvre spécialisée, donc là on parle d'équipements spécialisés, puis on parle soit des inductances, des sectionneurs, des disjoncteurs qui viennent de l'extérieur.

 Donc ces fournisseurs d'équipements là vont également avoir des équipes d'installation plus spécialisées qui sont peut-être pas nécessairement disponibles ici dans la région.

3160 Mais tout ce qui est disponible va pouvoir soumissionner sur des contrats et nous, il y a des clauses de retombées économiques régionales qu'on prévoit à même nos contrats, à même nos appels d'offre.

3165 Donc au niveau du tableau, on peut faire un petit topo dans le temps avec les divers types de métiers qu'on prévoit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 Donc au niveau du logement, vous prévoyez pas de...

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3175 Non, au niveau du logement, avec une courbe d'effectifs d'environ cinquante (50) personnes maximum. C'est parce qu'on a fait beaucoup de projets par le passé dans la région Manicouagan, et puis on a monté à des courbes d'effectifs qui étaient similaires, et les gens logeaient tous dans la grande région de Baie-Comeau, donc se trouvaient facilement de l'espace pour loger.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Merci. Monsieur Bergeron.

PAR LE COMMISSAIRE:

3185 Oui, une autre question concernant l'entretien des emprises de la ligne.

Vous précisez pas dans votre étude d'impact les moyens que vous allez mettre en oeuvre pour entretenir les futures lignes que vous allez éventuellement construire.

3190 Est-ce que vous pourriez nous donner un portrait de qu'est-ce qu'il y a comme pratique en termes d'entretien de lignes dans la région? Donc on pourra éventuellement supposer que vous allez appliquer les mêmes approches.

3195 Alors pour nous donner une idée, là, est-ce que c'est du déboisement manuel, est-ce que c'est par phytocides, comment pensez-vous procéder au niveau de l'emprise de la ligne?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3200 Spécifiquement au niveau de l'emprise de ligne, c'est sûr qu'après le déboisement, on s'attend pas nécessairement à ce qu'il y ait beaucoup d'entretien à faire pour les dix (10) à quinze (15) prochaines années.

Mais par après, ça va être de la coupe manuelle et de l'application locale de phytocides par voie terrestre.

3205 Donc il y a pas d'épandage de phytocides par voie aérienne de prévu sur les tronçons actuels du projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

3210 Puis est-ce que vous pourriez situer un peu en termes de proportion le manuel versus l'emploi de phytocides?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3215 J'ai pas nécessairement cette donnée-là. Je pense que ça serait difficile à établir.

 Ça dépend de la topographie du terrain, puis comment les gens accèdent.

PAR LE COMMISSAIRE:

3220

 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3225 Mais est-ce que vous allez informer le ministère de l'Environnement sur la proportion d'utilisation de phytocides et les produits? Est-ce qu'il y a un bilan qui est présenté?

 Comment est-ce que le ministère de l'Environnement est informé de ce qui se passe sur le terrain?

3230

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3235 Bien, actuellement, je vous dirais qu'il y a un projet, parce que là, si on parle de l'entretien par phytocides, c'est ça qui semble être le point d'intérêt, il y a présentement une demande d'autorisation en cours ou un projet qui a été initié avec le ministère de l'Environnement pour l'épandage de phytocides dans l'ensemble du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Donc votre projet va faire partie du projet qui s'en vient?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3245 Effectivement. L'entretien de ces lignes-là va faire partie du projet – ne fait pas nécessairement partie du projet de phytocides, je veux juste apporter cette précision-là! Ça, on a vérifié ça avec ces gens-là, donc l'entretien ne se fera pas par voie aérienne.

Par contre, il va y avoir des phytocides appliqués au besoin manuellement par voie terrestre.

3250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous intervenez ou souhaitez-vous intervenir quand Hydro-Québec utilise des phytocides?

3255 **PAR M. DENIS TALBOT:**

En fait, on n'intervient pas directement, mais Hydro-Québec nous fait part de sa stratégie, puis on porte un jugement là-dessus.

3260 C'est certain qu'il y a quand même des règlements qui régissent ça; les secteurs qui font l'objet d'application de phytocides doivent respecter la réglementation fédérale et provinciale. C'est quand même très bien encadré.

3265 Ça suppose que les gens qui vont répandre les phytocides ont suivi une formation, que les produits sont homologués, que les distances, les zones tampons qui sont exigées par la Loi sur les pesticides sont respectées, puis Hydro-Québec d'ailleurs les respecte et, dans certains cas, en fait d'ailleurs davantage.

3270 Puis c'est certain qu'on est mis au courant de ces activités-là d'épandage, comme le milieu environnant est mis au courant, les communautés autochtones, le cas échéant, sont mises au courant également des périodes quand ça va se faire.

3275 Puis le ministère est libre en tout temps de faire des activités de contrôle par la suite, sachant cette période-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez des questions additionnelles?

3280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. J'aimerais revenir sur la localisation du poste éventuel.

3285 Le cours d'eau qui voisine le poste, est-ce que vous avez prévu de mettre en place des mesures de mitigation lors de l'éventuelle construction du poste quant à la protection du castor qui a été identifié le long du poste proposé?

PAR M. JACQUES TRÉPANIÉ:

3290 Monsieur le Commissaire, je vais passer la parole à monsieur Hébert qui va pouvoir vous préciser.

PAR M. JEAN HÉBERT:

3295 Oui monsieur le Commissaire, on est bien conscient de la présence du cours d'eau, et comme vous avez pu le constater, on a réaménagé le design du poste en conséquence.

3300 Donc on fait tous les efforts pour éviter tout empiètement sur le cours d'eau, et on va assurer une surveillance environnementale aussi lors des travaux, pour s'assurer qu'il y a aucun empiètement dans le cours d'eau et dans sa bande riveraine de protection.

Donc on est très sensible à ne pas empiéter.

PAR LE COMMISSAIRE:

3305 Donc vous considérez qu'avec ces mesures-là, vous allez pouvoir, disons, conserver l'habitat du castor qui est dans le voisinage du poste?

PAR M. JEAN HÉBERT:

3310 Tout à fait. Avec l'application de ces mesures-là qui, d'une certaine façon, sont déjà en place dans le sens où le design du poste a été modifié en conséquence, on estime qu'il n'y a pas d'impact sur le castor et sur l'habitat du cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

3315 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Ça va monsieur Bergeron, oui!

Il y a personne d'inscrit au registre, alors je déclare le registre fermé!

3325 Maintenant, le promoteur, de la part d'Hydro-Québec, vous vous êtes dit tantôt disposé à rencontrer le Conseil et prêt à discuter, moi, je vous demanderais que s'il y a des discussions, si

vous rencontrez les représentants du Conseil, la Commission souhaiterait être informée de pistes de solutions ou de pistes de la teneur de vos propos.

3330 Parce que dans le fond, nous, on regarde ça dans un ensemble, on regarde les trois (3) volets, le volet économie, social et environnemental et on regarde l'insertion du projet dans le milieu. Donc c'est sûr que s'il y a des discussions, on est très intéressé à le savoir.

3335 D'autant plus que si l'étude qu'on parlait tantôt sur la caractérisation du milieu humide est terminée dans les prochaines semaines, bien, dans les prochaines semaines, ça, c'est avant la deuxième partie de l'audience, donc ce serait important de l'avoir, que ce soit déposé au BAPE, parce que ça permet aux gens après ça d'ajuster leur mémoire, puis de dire, on part avec la même connaissance, puis on se dit les vraies choses de part et d'autre.

3340 Monsieur Bergeron, ça va toujours!

MOT DE LA FIN

3345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ceci clôt officiellement la première partie d'audience publique.

3350 La Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les quarante-huit (48) heures, comme on a convenu. Ces renseignements seront aussi rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie d'audience.

3355 Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus, seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles gratuitement par Internet et vous pouvez vous rendre à la Bibliothèque Alice-Lane pour y accéder. L'ensemble du dossier est disponible dans le centre de consultation de Pessamit et également dans le site Web du BAPE.

3360 En deuxième partie d'audience publique, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants demeure en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus, toutefois ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes et des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

3370

Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation; il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points.

3375

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission, c'est-à-dire le 15 septembre.

3380

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter toutes les personnes intéressées, donc elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux; ces règles de participation sont disponibles sur le site, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil à l'arrière de la salle.

3385

Il existe trois (3) façons d'exprimer votre opinion: déposer un mémoire et le présenter, déposer un mémoire sans le présenter en séance ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

3390

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter, en indiquant la fonction qu'elle occupe.

3395

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site Web, il est également disponible à l'accueil.

3400

Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie, c'est-à-dire le 1^{er} septembre prochain. Et le formulaire "Avis d'intention" est disponible à l'accueil et dans le site Web.

3405

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur monsieur Jacques Trépanier et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information que vous nous avez fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

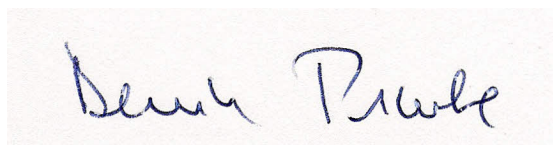
3410

Enfin, je remercie les gens à la technique, monsieur Daniel Buisson, monsieur Michel Guimond, la sténotypiste madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête, Jasmin Bergeron, Renée Poliquin, Marie-Claude Tanguay, ainsi que mon collègue Denis Bergeron

Au plaisir de vous revoir le 15 septembre prochain. Merci beaucoup.

3415

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

3420